

RÉVISION DU PLU
RÉUNION PUBLIQUE N°1
DIAGNOSTIC ET ENJEUX



COMMUNE DE SAINTE-JULIE - PRÉSENTATION DU 22/09/2022



SARL Bouilhol, Ramel et Bernard
Architectes diplômés par le gouvernement

SOMMAIRE

INTRODUCTION. QU'EST-CE-QUE LE PLU ?

PARTIE I. PAYSAGE

PARTIE II. ENVIRONNEMENT

PARTIE III. LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES

PARTIE IV. LE PARC DE LOGEMENT

PARTIE V. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PARTIE VI. EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

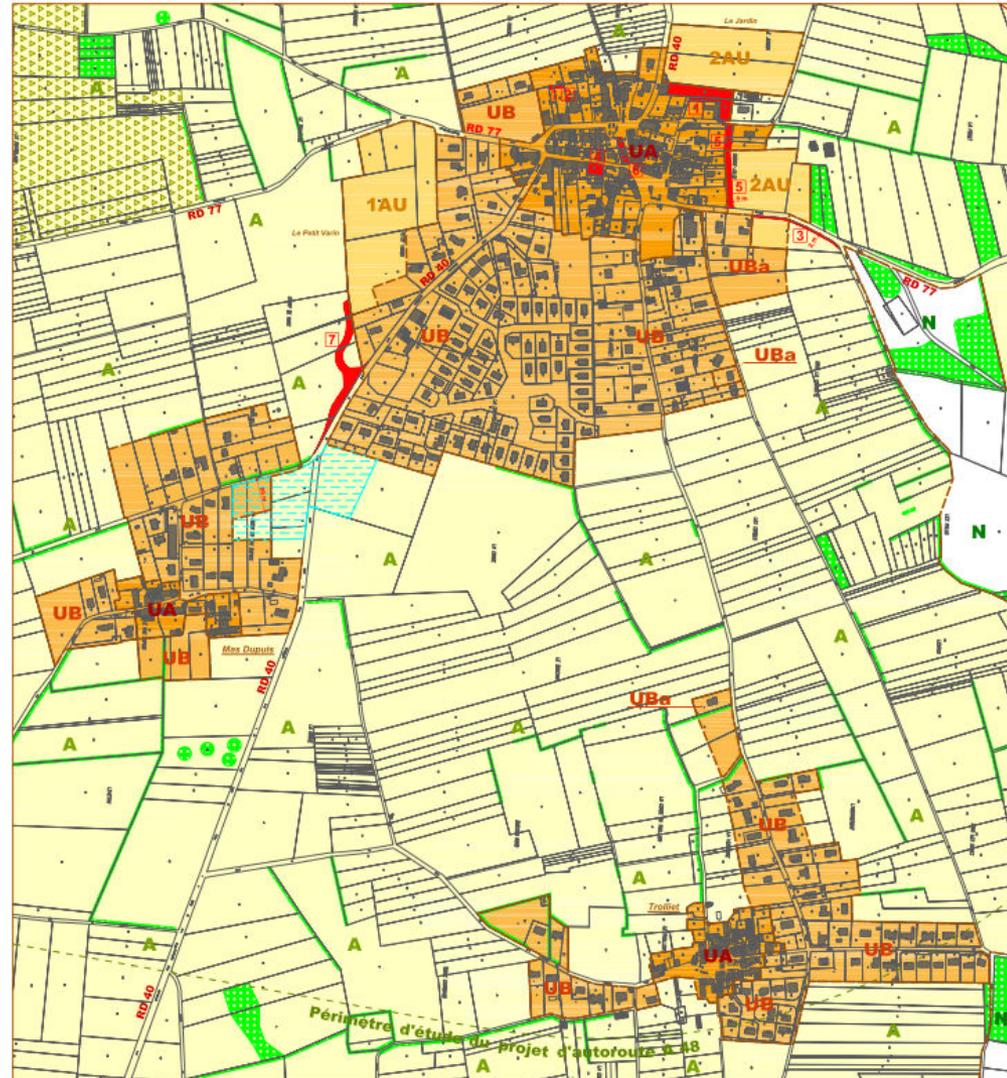
PARTIE VII. ANALYSE ET CONSOMMATION FONCIERE

INTRODUCTION

QU'EST CE QUE LE PLU ?

I, LE PLU EN VIGUEUR

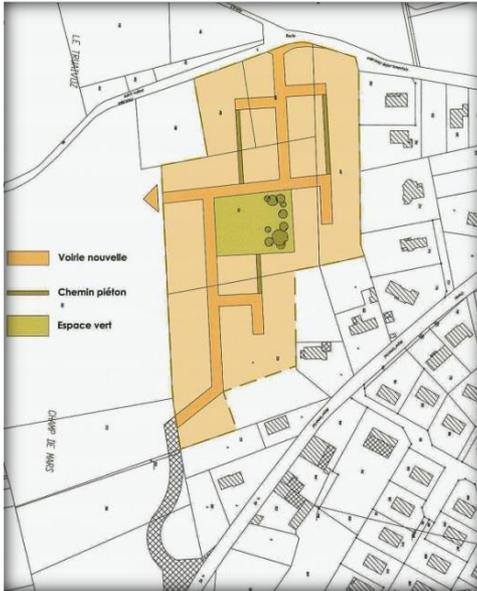
- Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur a été approuvé le 30 Janvier 2008.
- La commune a lancé la révision du PLU par délibération du 24 Juin 2020.



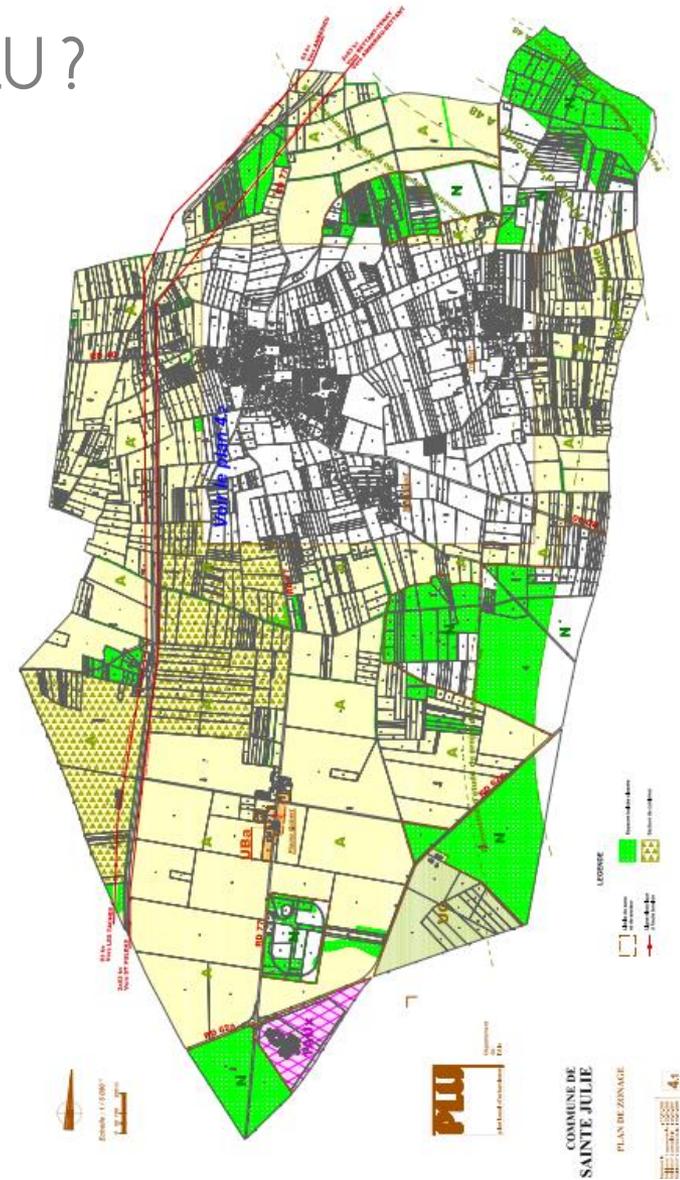
Zonage du PLU

2. A QUOI SERT LE PLU ?

- Définir un projet de territoire pour 10-15 ans;
- Mettre en place des outils réglementaires, d'urbanisme de projet mais également fonciers pour permettre la réalisation du projet de territoire;
- Encadrer les droits à construire sur le territoire.



OAP sur le secteur du petit Varin



Zonage du PLU

3. LES PIÈCES DU PLU LISTÉES PAR LE CODE DE L'URBANISME

un rapport de présentation

- état des lieux de la Commune à un moment donné

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- la traduction des choix politiques d'aménagement et de développement retenus par la Commune pour les années à venir.

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- précisant les enjeux sur certains secteurs de développement urbain, en termes d'habitat, de déplacements, d'équipements, d'environnement, etc.

Règlement écrit et graphique

- carte des zones qui sont identifiées sur le territoire communal accompagnée des règles de construction en fonction de chaque zone

Les annexes

- schémas d'assainissement, plan d'alimentation eau potable, études géologiques, etc

4. A QUOI S'APPLIQUE LE PLU

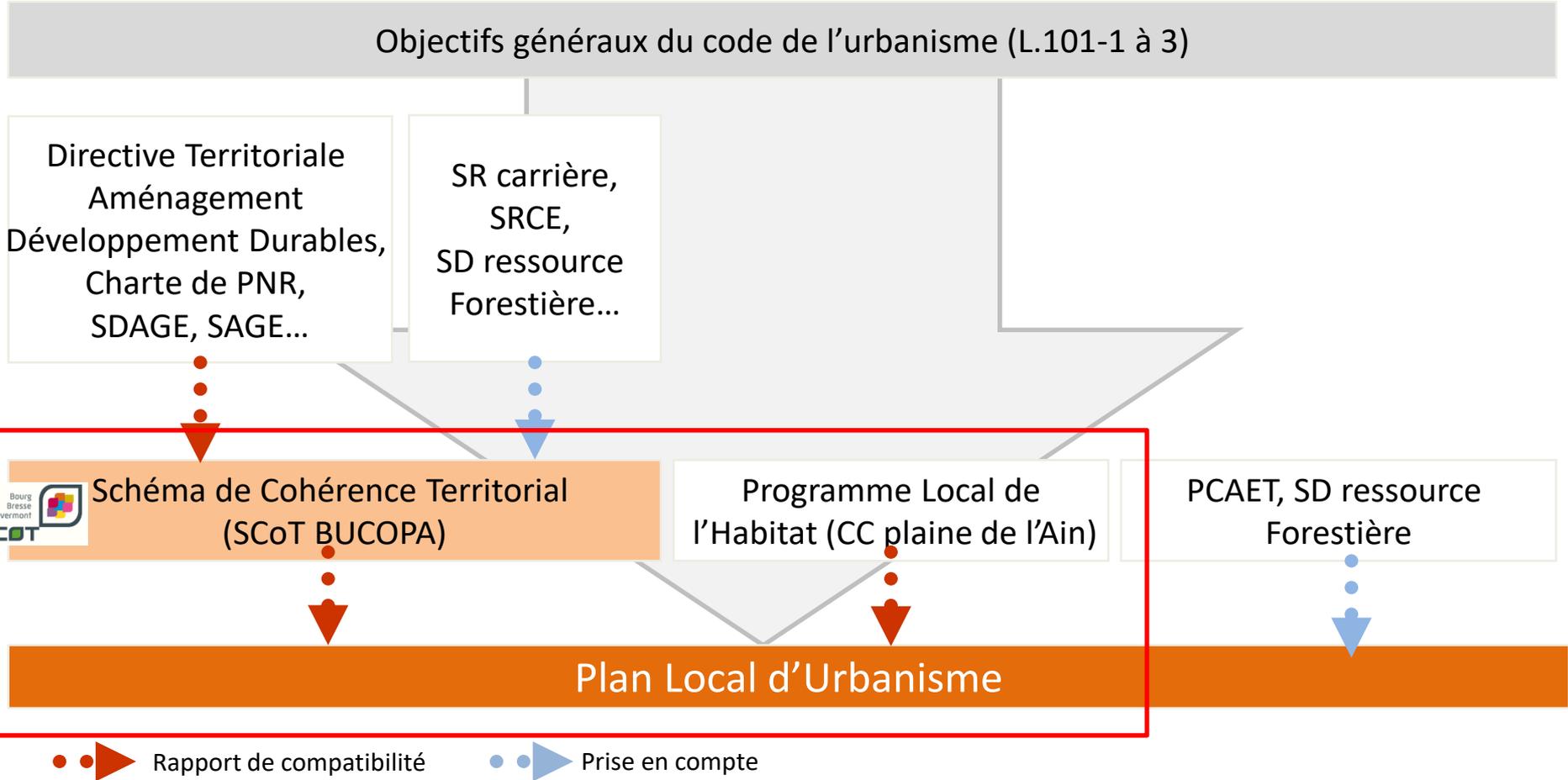
Projets soumis
à autorisation
d'urbanisme

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable

Projets non-
soumis à
autorisation

- Les règles du PLU s'appliquent aussi :
- Petits cabanons, clôtures, portails, dalles, plantations, mouvements de sol...

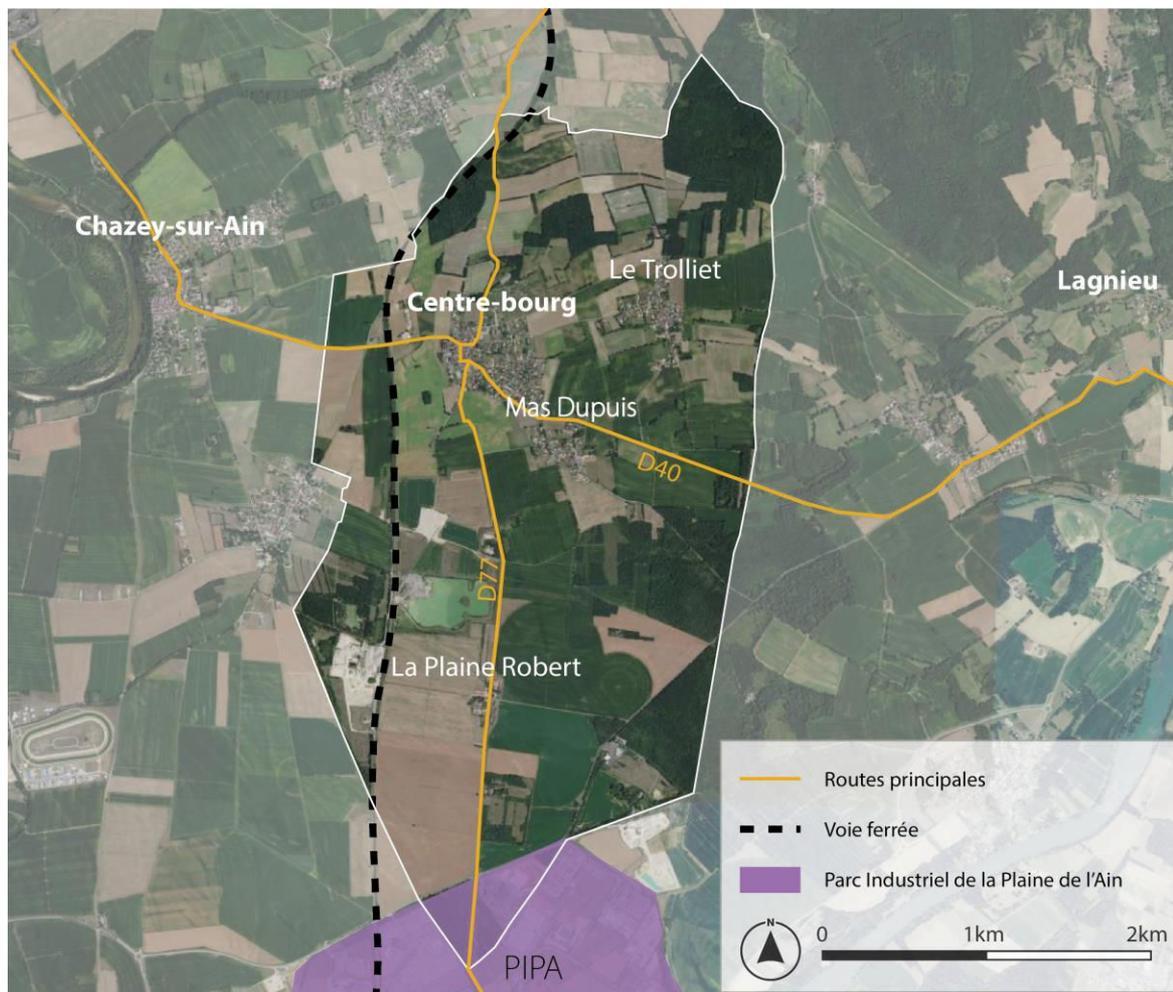
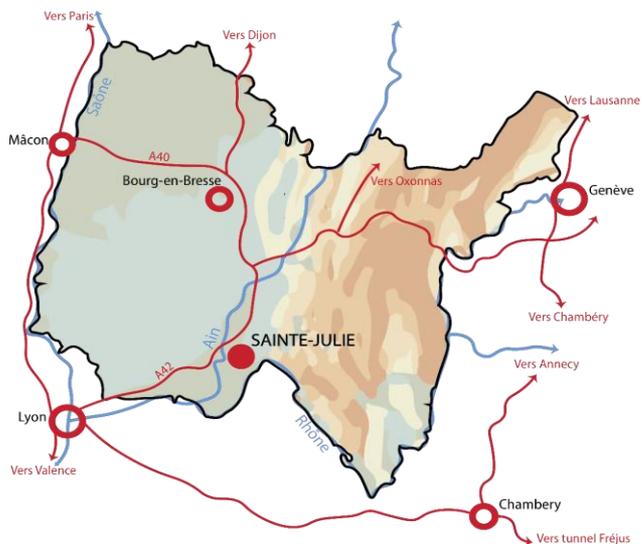
5. LE PLU DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC :



PARTIE I - PAYSAGE

I, CONTEXTE TERRITORIAL - LOCALISATION

- Aire d'attraction de Lyon (moins de 40 minutes);
- Entre le Rhône et le fleuve;
- Proximité de l'A 42;
- 1170 habitants en 2022 (données communales).



2, CONTEXTE PAYSAGER - LOCALISATION

- Transition entre 2 entités géographiques : Plateau de la Dombes et massif du Bugey;
- Peu de reliefs, quelques vallonnements.



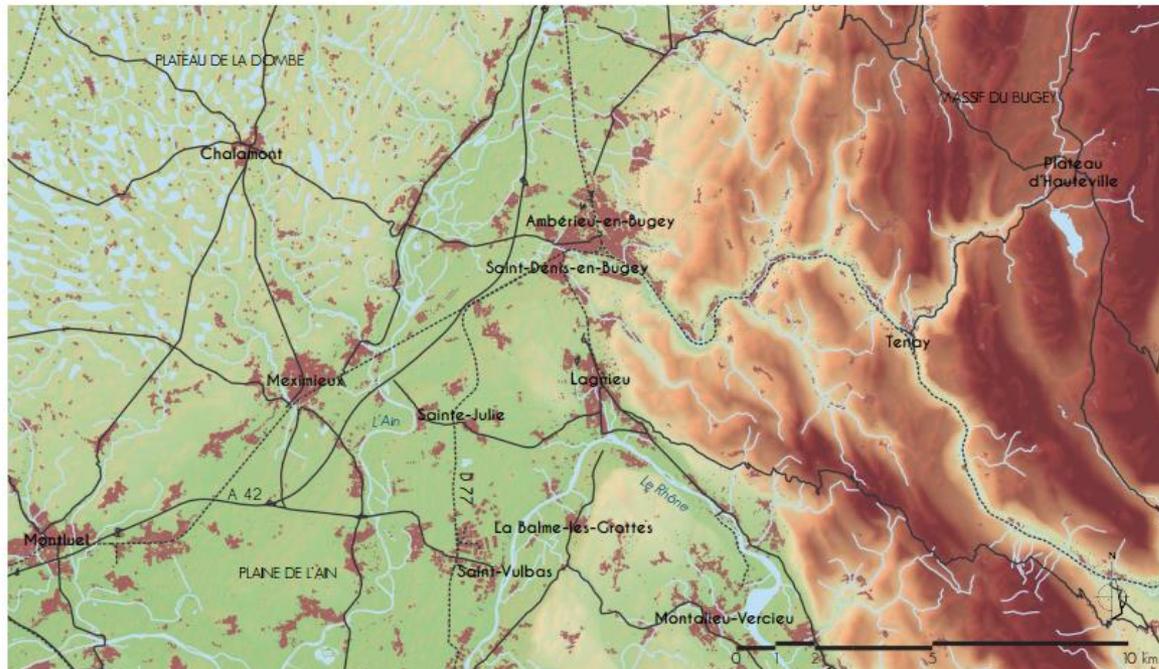
Vue vers la montagne de Servin depuis la Plaine Robert



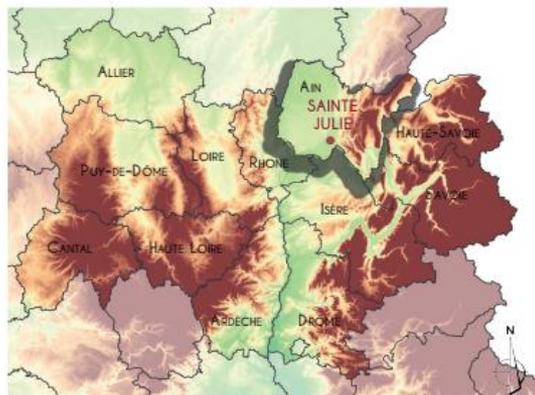
Vue depuis la commune de Sainte-Julie avec la voie ferrée en arrière plan



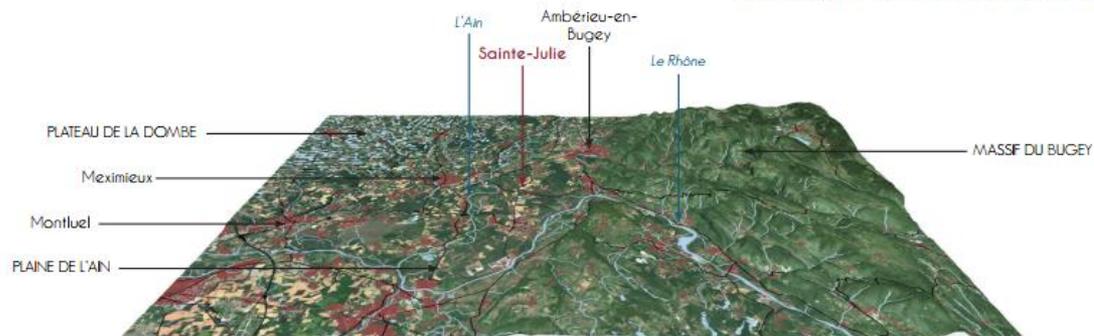
Vue depuis la Chapelle de Notre-Dame de la Roche vers la plaine de l'Ain



Localisation de la commune dans son environnement lointain



Localisation de la commune à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Bloc diagramme localisant la commune dans son environnement lointain

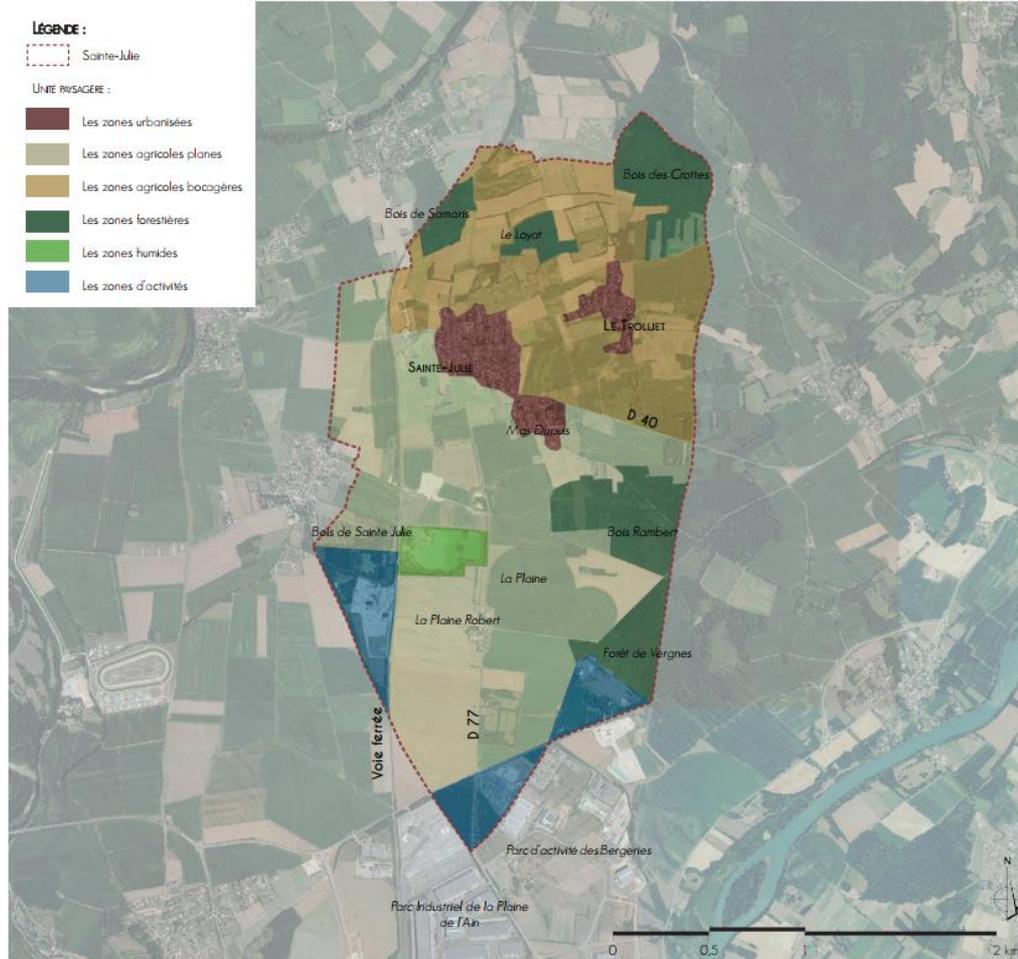
3, ENTITÉS PAYSAGÈRES

Des entités paysagères à l'échelle communale :

- Les zones urbanisées
- Les zones agricoles planes
- Les zones agricoles bocagères
- Les zones forestières
- Les zones humides
- Les zones d'activités

LÉGENDE :

- Sainte-Julie
- UNITE PAYSAGÈRE :
- Les zones urbanisées
- Les zones agricoles planes
- Les zones agricoles bocagères
- Les zones forestières
- Les zones humides
- Les zones d'activités



Hydrographie autour de la commune de Sainte-Julie (Ech 1 : 30 000)



Zone urbanisée



Zone agricole plane



Zone agricole bocagère



Zone forestière

- **Connecter visuellement et physiquement les différentes entités urbaines (liaisons douces, traitement végétal) ;**
- **Développer le réseau bocager et arboré aux abords de la RD 40 pour relier le bourg et les hameaux;**
- **Gérer les contours de la zone urbaine et aménager les entrées de ville.**

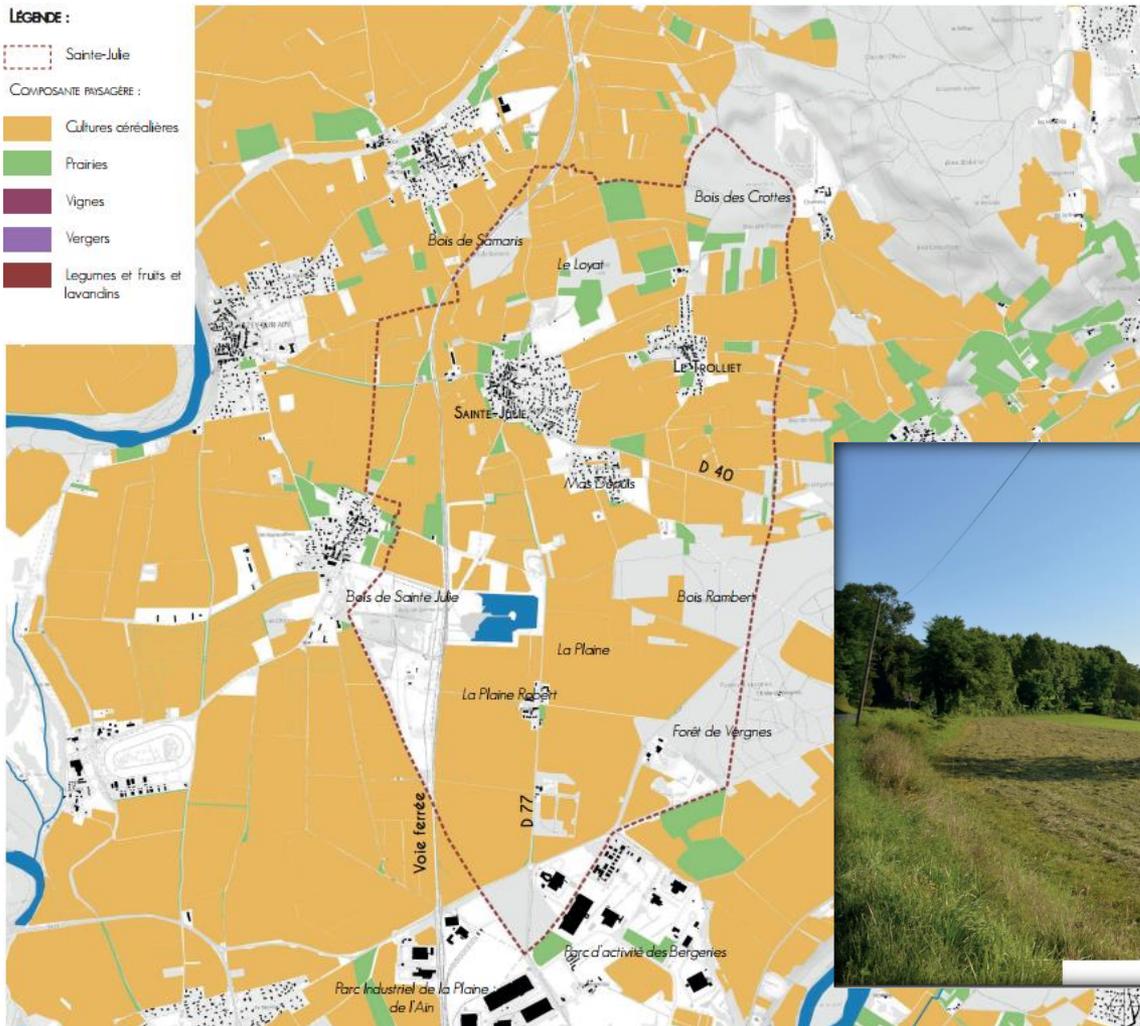
4, TRAME VERTE ET BLEUE



- Une végétation présente sous différentes formes (boisements, linéaires végétalisés, landes et peupleraies...);
- Un faible réseau hydrographique : Entre l'Ain et le Rhône + étang de la carrière;
- La voie ferrée comme barrière physique entraînant des discontinuités écologiques.

- Conserver et développer le maillage de boisements et bocagers présents au Nord et à l'Est de la commune;
- Préserver l'identité rurale du lieu en conservant les éléments de la trame verte et bleue;
- Palier aux discontinuités écologiques fragmentées par les infrastructures.

5, LA PLAINE AGRICOLE



- La prédominance des cultures céréalières;
- La présence notable de haies bocagères et arbres isolés;
- réseau d'arbres isolés (79 ont été recensés) ainsi que de haies multistrates.

-Diversifier les cultures pour rendre le paysage moins homogène;
-Développer le réseau de haies bocagères et d'arbres isolés à travers le territoire participant à la lutte contre l'érosion, à la fertilité des sols, à donner une dynamique verticale à la plaine.

6, VUES



Vue 1 - Vue sur le Château de Chazey-sur-Ain



Vue 3 - Vue depuis Le Trolliet vers Sainte-Julie



Vue 5 - Vue depuis le nord du Mas Dupuis



Vue 2 - Vue depuis le nord-est du lotissement



Vue 4 - Vue depuis Le Trolliet

LÉGENDE :
• Point de vue
★ Arbre remarquable / repère
■ Jardin et espace public participant à l'ambiance pittoresque du village et au bien-être des habitants



Vue sur l'église Sainte-Julie, rue du centre

- Une végétation présente dans l'enveloppe urbaine;
- Des panoramas sur le plateau agricole;
- Une silhouette urbaine et des repères identitaires très marqués.

- **Conserver et développer le maillage de boisements et bocagers présents au Nord et à l'Est de la commune;**
- **Maintenir les vues panoramiques et percées visuelles sur le plateau agricole;**
- **Maintenir les respirations vertes et les ouvertures agricoles au sein de la zone urbaine;**
- **Mettre en valeur les points de vue donnant sur les valeurs identitaires de la commune;**
- **Préserver la silhouette du bourg;**

7, PATRIMOINE BÂTI



Monument aux morts, montée de l'église



Eglise de Sainte-Julie



Château de la Plaine Robert



Chapelle Notre dame de Lorette

- Un centre-bourg très dense au bâti aligné et continu;
- Des façades et murets d'intérêt en pierres locales;
- Des contrastes architecturaux entre le tissu ancien et les nouvelles opérations;
- La présence importante du petit patrimoine;
- Des vues d'intérêt/perspectives intéressantes sur le patrimoine



Revêtement en pierre



Revêtement en galet issus des champs voisins



Revêtement de façade en assemblage de pierre et galets



Revêtements de façade en pisé



Revêtements de façade en enduit



Clôture en fer ajouré, centre-bourg



Murs de séparation en galets, centre-bourg



Muret surmonté d'une clôture rigide, d'un brise vue et d'une haie, lotissement



Ensemble de linéaire végétalisé, brise vue et muret en crépis, lotissement



Mur en crépis laissant des visibilité sur le terrain, Le Troillet

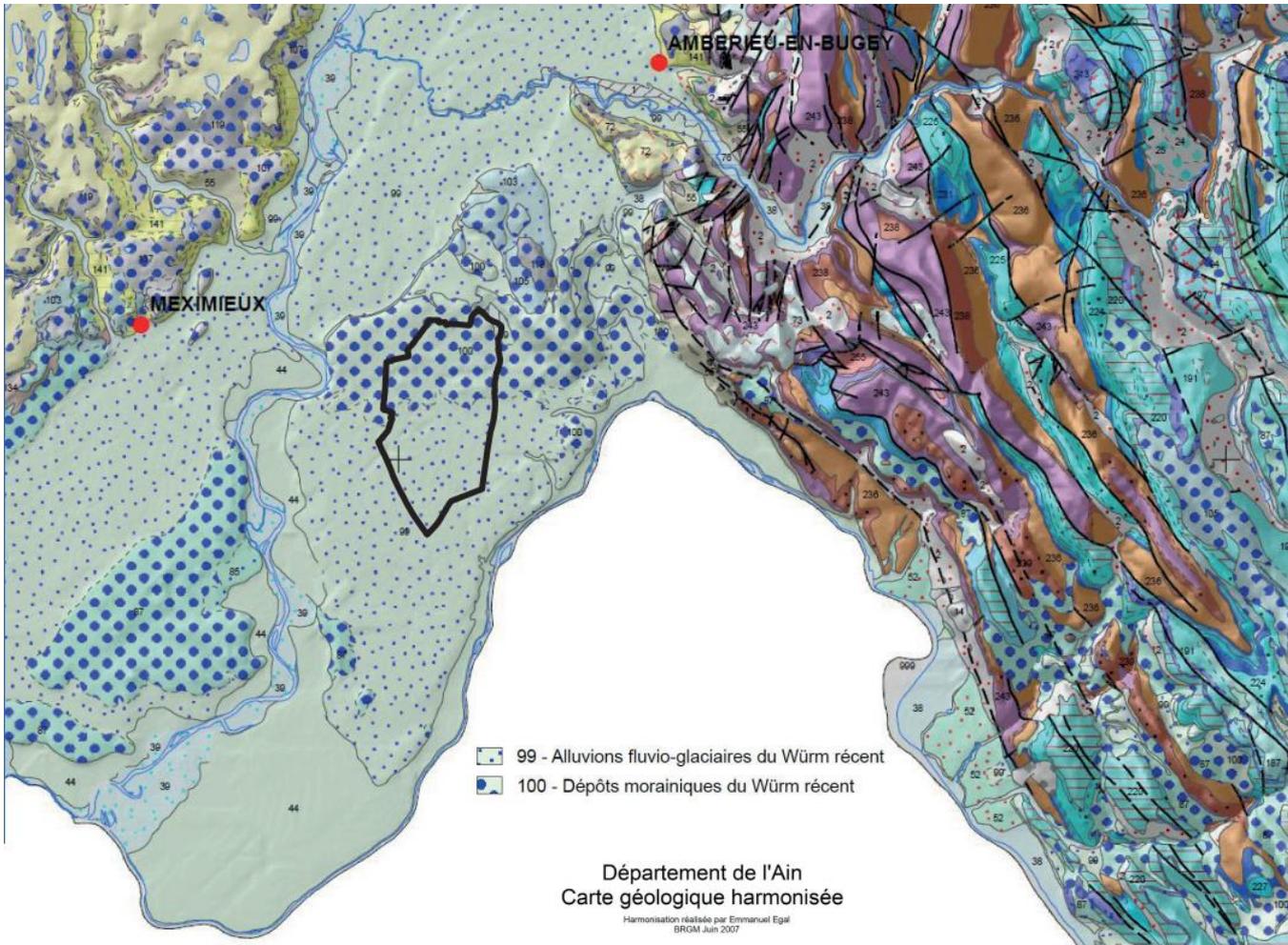
13

- **Préserver le petit patrimoine et les vues d'intérêt sur les marqueurs identitaires;**
- **Permettre l'intégration paysagère des nouvelles opérations dans le tissu urbain existant (implantation, volumétrie, aspects extérieurs, clôtures...);**
- **Concentrer les nouvelles constructions dans l'épaisseur de la zone urbaine existante afin de limiter l'extension vers les zones agricoles et nuire aux perspectives visuelles;**
- **Valoriser les espaces publics (mise en scène du petit patrimoine) et continuer à donner de l'importance à la place du piéton.**

PARTIE II - ENVIRONNEMENT

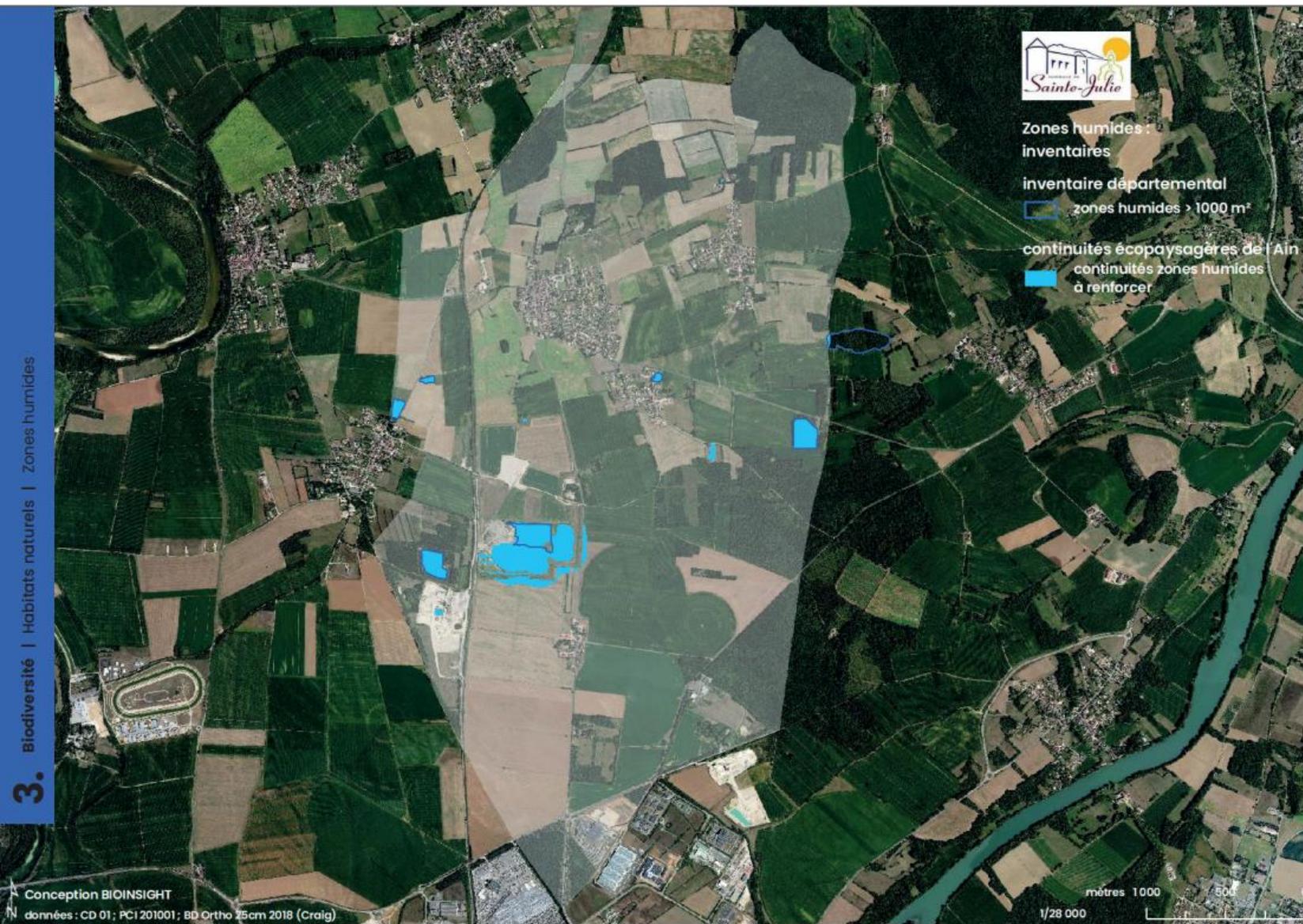
I, ENVIRONNEMENT- GÉOMORPHOLOGIE

Forte perméabilité = sols sableux non calcaire mais parfois un peu argileux sur cailloutis morainique et alluviale à partir de 40 cm.



- Garantir une gestion pluviale cohérente avec la nature des sols
- Lutter contre les risques de pollutions des nappes souterraines

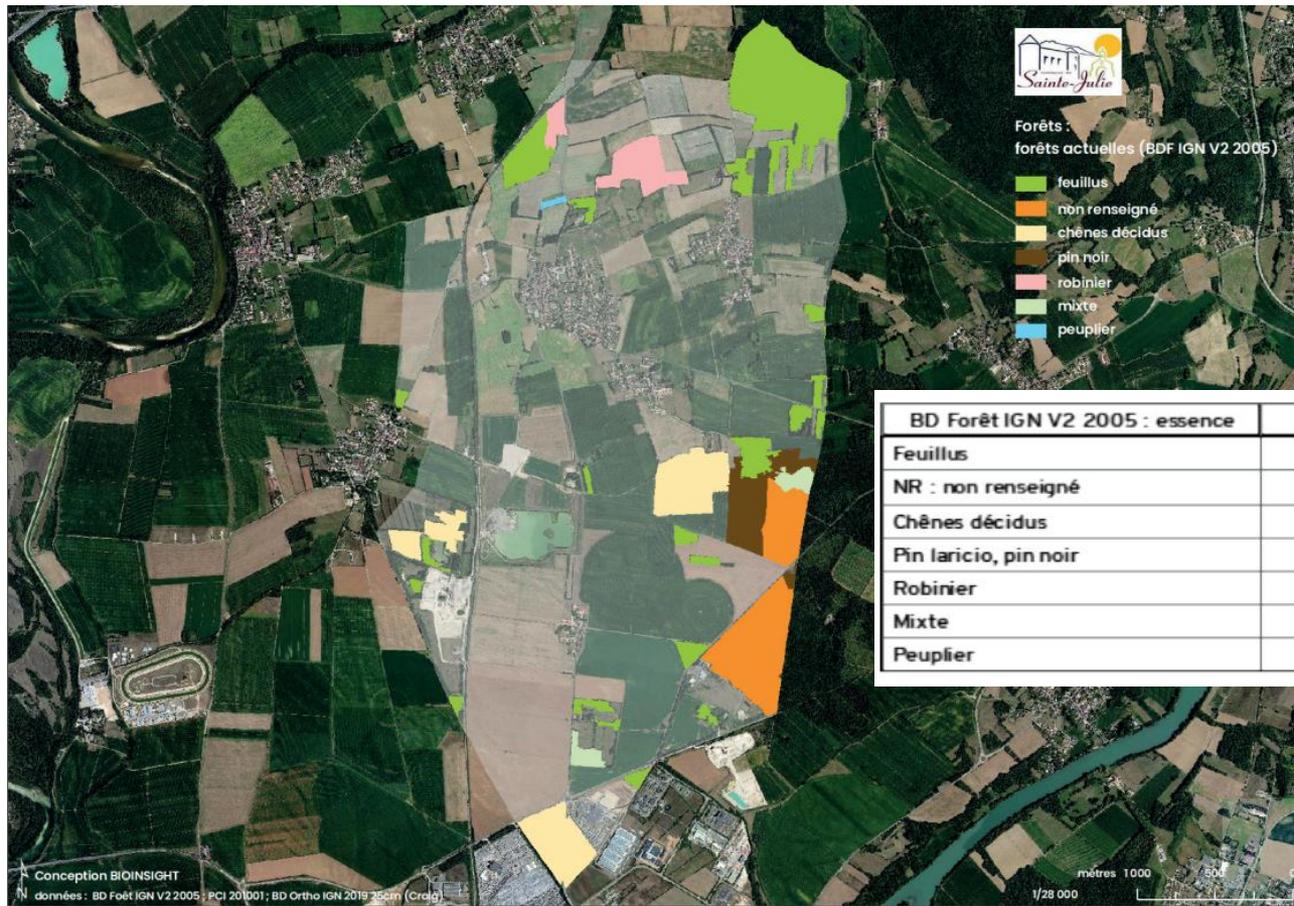
2. ENVIRONNEMENT - ZONES HUMIDES



- Préserver les éléments de la trame bleue et leur connexion avec les éléments de nature ordinaire
- Protéger et réhabiliter les milieux humides pour préserver leurs fonctionnalités

3, ENVIRONNEMENT- BOISEMENTS

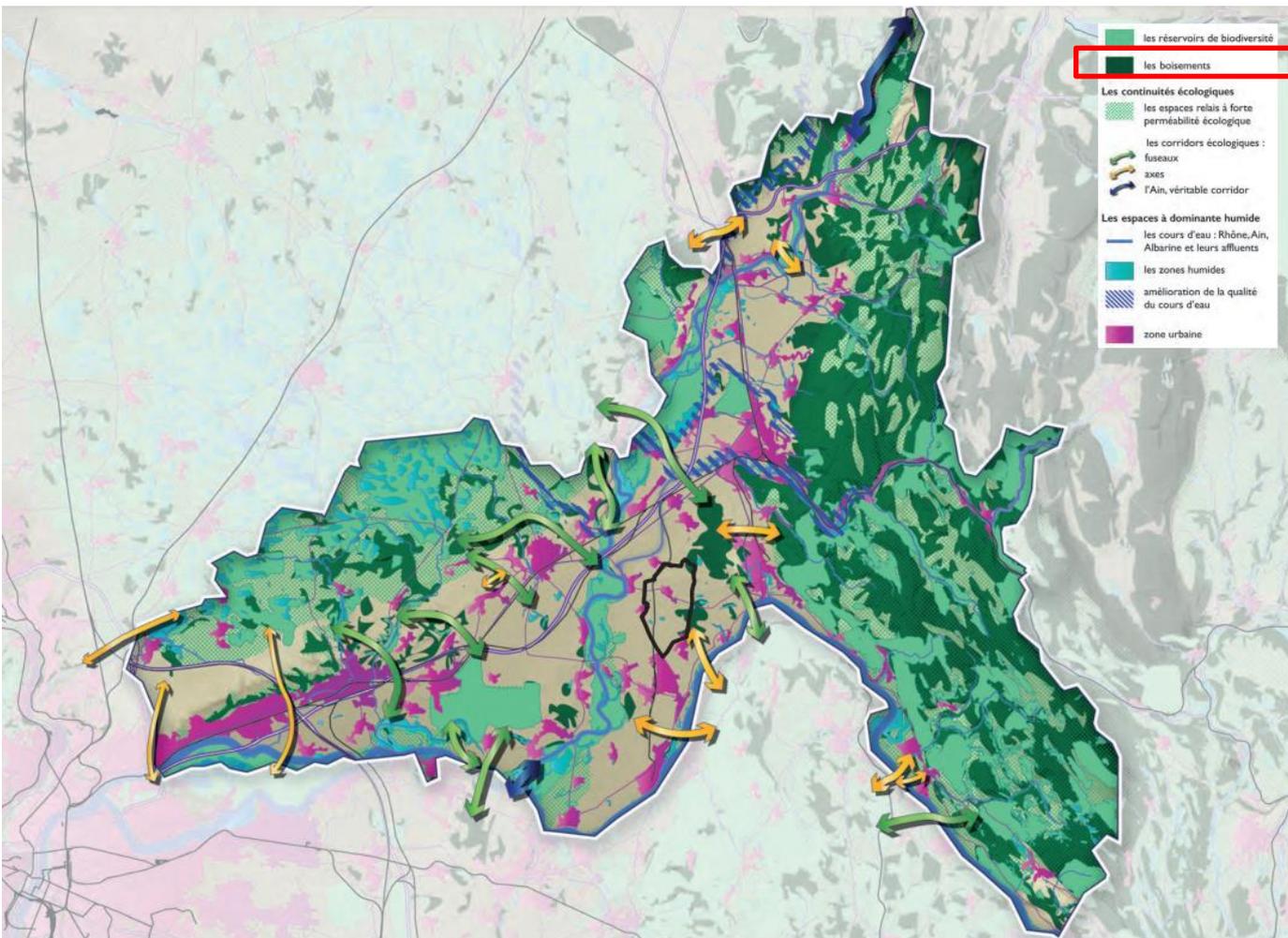
- Forêt actuelle dont peupleraies : 17,2% du territoire (196,45 ha)
- Peuplement de pins noirs et de robiniers
- Absence de forêts publiques



- **Préserver les boisements.**

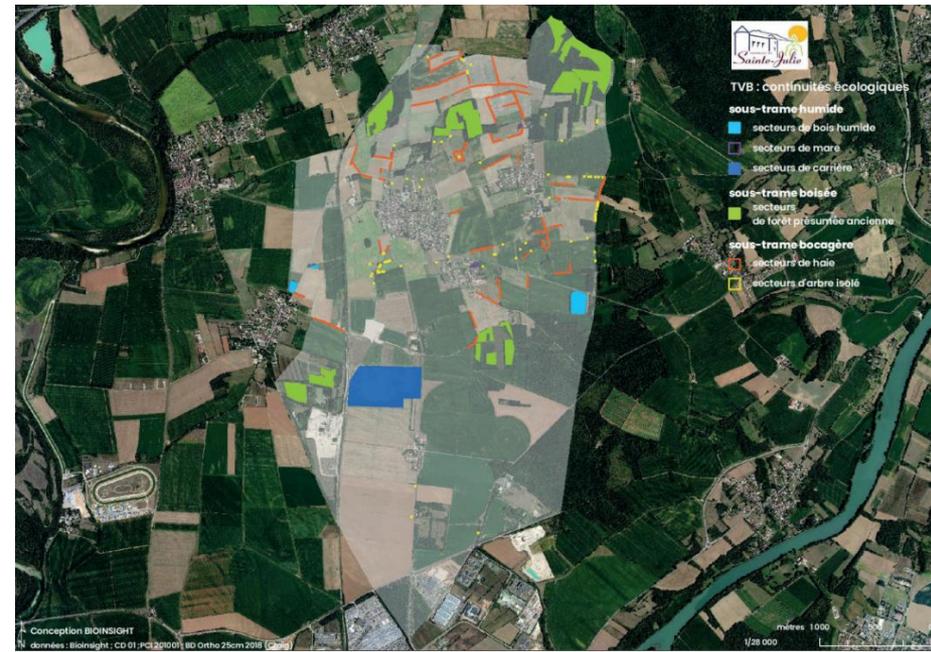
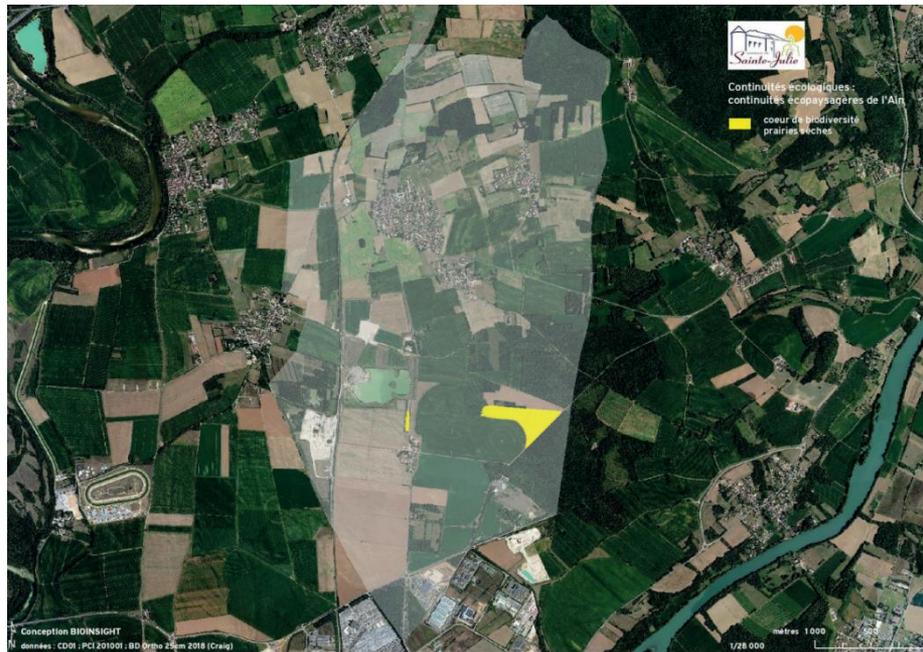
4, ENVIRONNEMENT- CONNEXION - SCOT BUCOPA

Aucun principe de connexion définie par la démarche TVB du Scot BUCOPA ne concerne Sainte-Julie.



- **Préserver les boisements**

5, ENVIRONNEMENT - MILIEUX OUVERTS

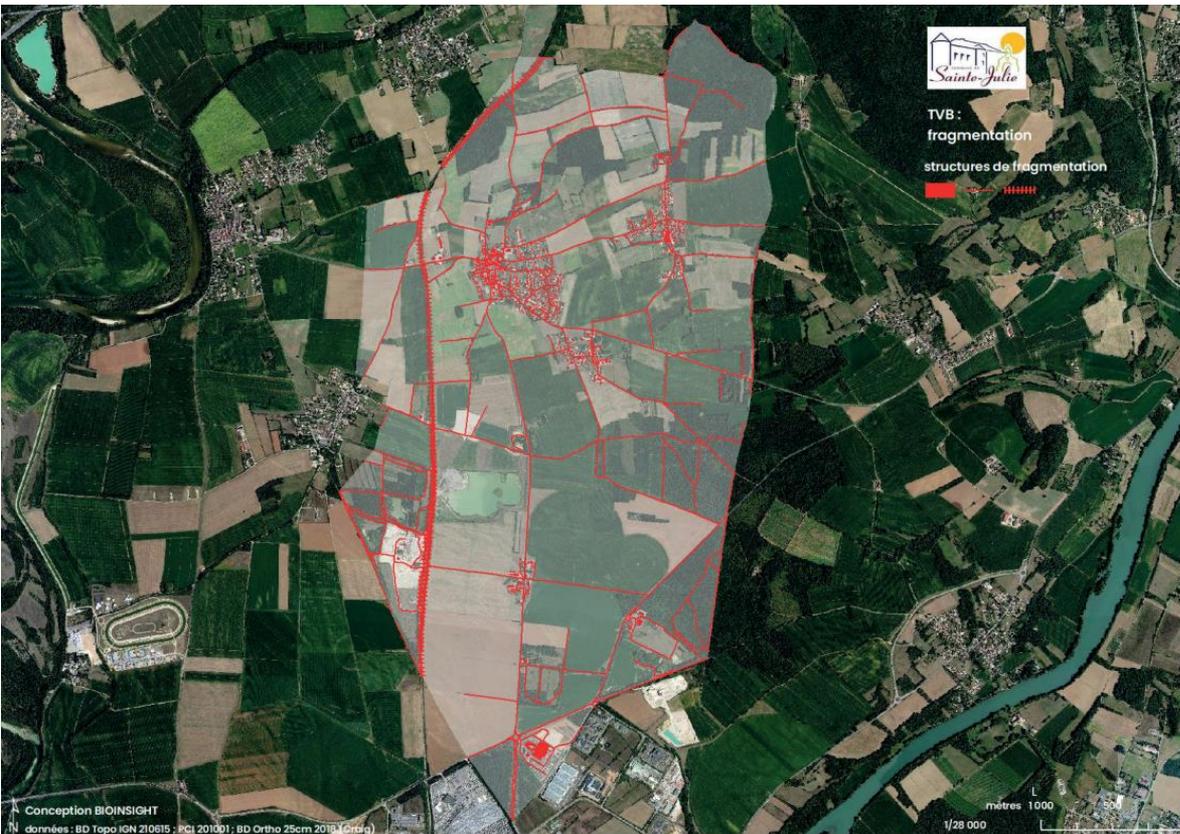


- Prairies sèches notamment sur périmètre de carrière.

- Pas de ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000,
- Continuités écologiques en 3 sous trames (humide/boisée/bocagère),
- + surfaces agricoles de la basse plaine de l'Ain : pas le statut de continuité écologiques mais devront être maintenues.

Préserver les éléments du patrimoine naturel remarquable et veiller à leur connexion avec les éléments de nature ordinaire.

6, ENVIRONNEMENT - FRAGMENTATION



Fragmentation dans la connexité due :

- aux formes urbaines de type **zone industrielle** (centre technique des déchets et carrières infranchissables);
- aux formes urbaines de type **habitat** continu, habitat individuel diffus et identique (clôtures des propriétés infranchissables);
- **Réseaux routier et voie ferrée** : RD 40, RD 77 et RD 62a.

- **Préserver les éléments du patrimoine naturel remarquable et veiller à leur connexion avec les éléments de nature ordinaire;**
- **Restaurer les continuités écologiques notamment en limitant la fragmentation du territoire (étalement urbain, coupures à l'urbanisation, obstacles tels que zone industrielle, habitat, réseau routier, voie ferrée...);**

6. ENVIRONNEMENT- FRAGMENTATION



Clôture grillagée de la carrière au bois de Sainte-Julie (photo Luc Laurent)

6, ENVIRONNEMENT- FRAGMENTATION



Voie ferrée et clôtures grillagées au Chatelard (photo Luc Laurent)

7, ENVIRONNEMENT - RISQUES

- Risques inondations : **Pas de PPRI**;

MAIS une commune reconnue en **état de catastrophe naturelle par l'arrêté ministériel du 21 juin 1983** pour « Inondations et coulées de boue »
=> mémoire des sites ayant connu des catastrophes naturelles à **intégrer au parti d'aménagement**.

- Retrait/gonflement des argiles : **faible**”;
- Sismicité : **“risque modéré**”;
- Centre nucléaire de production d'électricité du Bugey à Saint Vulbas : **périmètre de sécurité de 10 km** (mesures d'évacuation, partielles ou totales).



Date de l'événement (Date début / Date Fin)	Type d'Inondation	Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels(c)	Pour plus de détail
08/09/1993 - 14/10/1993	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures),Crue pluviale rapide (2 heures < tm < 6 heures),rupture d'ouvrage de défense	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu	Voir BDHI
13/02/1957 - 23/02/1957	Crue nivale,Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures),Lave torrentielle, coulée de boue, lahar	inconnu	inconnu	Voir BDHI
01/12/1935 - 28/03/1936	Crue pluviale (temps montée indéterminé),Ecoulement sur route,Mer/Marée	inconnu	inconnu	Voir BDHI
02/10/1935 - 22/11/1935	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	aucun_blessés	inconnu	Voir BDHI
01/12/1925 - 28/01/1926	Crue nivale,Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	inconnu	inconnu	Voir BDHI
31/12/1909 - 27/01/1910	Crue nivale,Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures),Ruissellement rural,Nappe affleurante,Mer/Marée,rupture d'ouvrage de défense	de 10 à 99 morts ou disparus	300M-3G	Voir BDHI
10/05/1856 - 07/06/1856	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures),rupture d'ouvrage de défense	inconnu	300M-3G	Voir BDHI
27/10/1840 - 04/11/1840	Crue pluviale lente (temps montée tm > 6 heures)	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu	Voir BDHI

-Prendre en compte les secteurs à risque et anticiper tout nouveau risque;

-Limiter les facteurs aggravant les évolutions climatiques afin de réduire une évolution possible des risques naturels;

-Maîtriser l'occupation des sols, lutter contre le ruissellement des eaux pluviales et inondations;

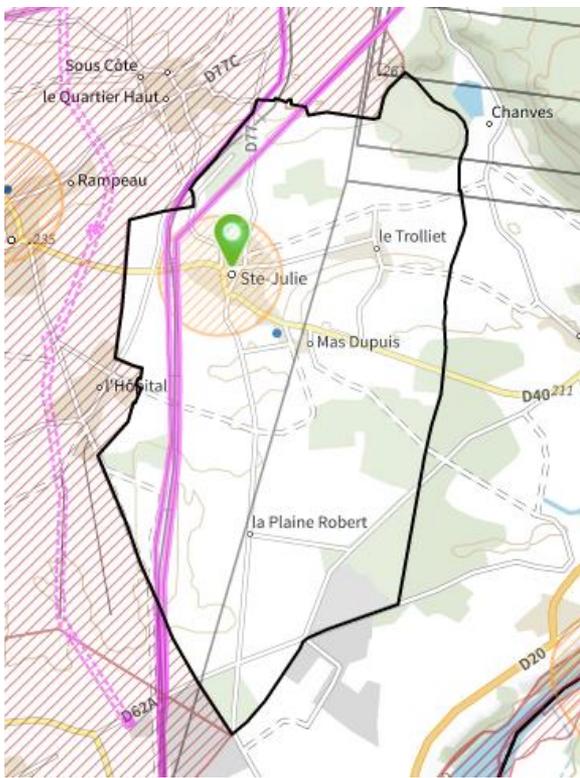
-L'éloignement des zones d'habitations des secteurs à risques (ICPE tels que les carrières de Saint Laurent, Plastic Omnium).



Sismicité. Source : géorisques

8, SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Nomenclature	Nom servitude	Objet de la servitude	Effets de la servitude	Gestionnaire
AC1	Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Périmètre de protection du Château, façades et toitures inscrites le 21 juillet 1947, puis la Grande salle et « oratoire du 1 ^{er} étage » avec leurs peintures murales inscrits le 21 décembre 1984.	Un monument historique ne peut fait l'objet de travaux de restauration, de démolition ou de modification quelconques sans autorisation de l'administration. Il faut pour une modification avoir 4 mois à l'avance avisé le service gestionnaire et indiqué les travaux envisagés. Une mesure de protection s'applique aux abords du monument (périmètre de 500m) pour toutes modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, les interventions sur les espaces extérieurs (code du patrimoine), et pour la publicité et les enseignes (code de l'environnement).	Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC) 6 quai St Vincent 69001 LYON Localement : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain 23 rue Bourgmaiver 01 000 BOURG-EN-BRESSE
I4	Servitude relative aux ouvrages de transport de distribution d'électricité	La commune est traversée par les ouvrages suivants : - Ligne 63Kv Numéro 1 AMBERIEU-TACHES (LES) - Ligne 63Kv Numéro 1 ST-VULBAS-EST – BETTANT – AMBERIEU - Ligne 63Kv Numéro 1 ST-VULBAS-EST – BETTANT – TENAY	Le service gestionnaire demande à être consulté pour toute demande de coupe et d'abatage d'arbres ou de taillis, et pour toute demande de certificat d'urbanisme, d'autorisation de lotir et de permis de construire, situés dans une bande à moins de 100m des réseaux	Réseau de Transport d'Électricité (RTE) Centre Développement et Ingénierie (CDI) Lyon Service Concertation Environnement Tiers (SCET) – Urbanisme 1 rue Crépet CS 30728 69 367 LYON CEDEX 07
T1	Servitude relative aux voies ferrées	La commune est traversée par la ligne ferroviaire n°890 605 « Voie mère d'embranchement »	Des contraintes d'isolations phoniques s'imposent aux constructions d'habitations situées à proximité des lignes. Il est possible de réaliser des constructions et installations nécessaires aux services publics d'intérêts collectif afin de permettre l'exploitation, la rénovation, l'extension ou la construction d'installations ferroviaires.	SNCF RESEAU 18, avenue des Ducs de Savoie 73 000 CHAMBÉRY SNCF Immobilier – Direction immobilière territoriale Sud-Est Campus INCITY 116, cours Lafayette 69 003 LYON
T4	Servitude relative à l'aéronautique de balisage	La commune est concernée par l'aérodrome d'Ambérieu-en-Bugey	Signalisation des obstacles dangereux pour la sécurité aérienne.	USID LYON Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense de Lyon 22 avenue Leclerc BP 97 423 69 347 LYON CEDEX 07
T5	Servitude relative à l'aéronautique de dégagement	La commune est concernée par l'aérodrome d'Ambérieu-en-Bugey	Interdiction d'édifier ou de maintenir dans les zones de servitudes des obstacles dépassant les côtes fixées par le plan	USID LYON Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense de Lyon 22 avenue Leclerc BP 97 423 69 347 LYON CEDEX 07



Sup. Source : Géoportail de l'urbanisme



Classement sonore des infrastructures terrestres. Source : DDT 01

- Classement sonore des infrastructures terrestres : RD 62 A de catégorie A;
- Servitude AC1 liée à la protection des monuments historiques classés ou inscrits;
- Servitude T 1 relative aux voies ferrées.

Adapter le tissu urbain afin de limiter les nuisances sonores et la maîtrise de l'urbanisation future à proximité des axes bruyants.

9, ENVIRONNEMENT - STEP

Problématiques :

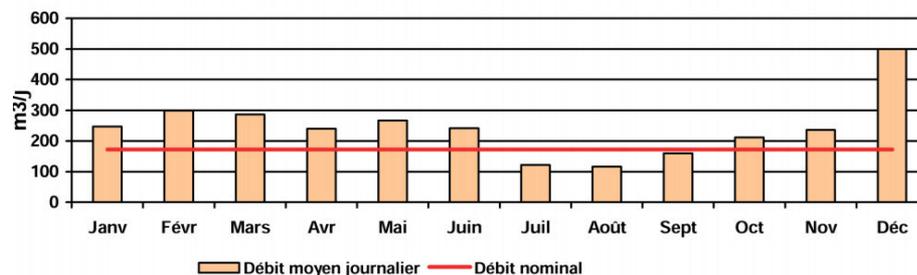
- Présence du réseau unitaire sur la commune;
- Eaux claires dans les réseaux usés et eaux pluviales => surcharge hydraulique du réseau et STEP;
- Raccordement du bourg au réseau unitaire avec pour exutoire le bassin de rétention de l'ancienne lagune (pas la STEP) qui reçoit des eaux usées sans traitement préalable => priorité à traiter.

- **Travaux en cours pour la mise en séparatif des réseaux;**

- **L'adéquation des réseaux d'assainissement avec le développement futur (projet de création d'une nouvelle STEP de 1350 EH d'ici 2026);**

- **Gestion du problème de pollution d'ici la mise en service de la nouvelle STEP.**

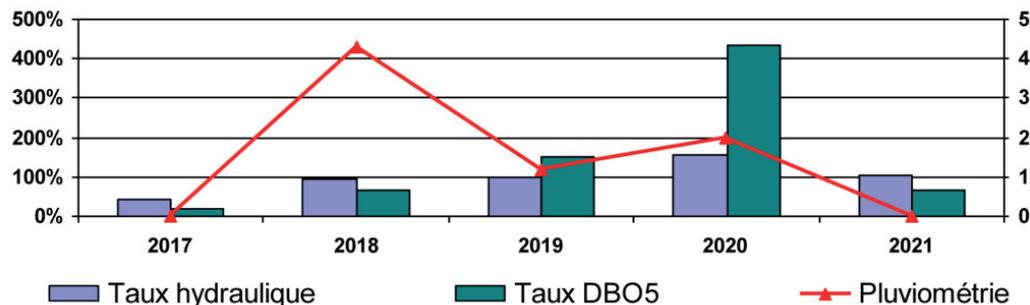
Evolution des charges hydrauliques entrantes



Charges hydrauliques entrantes en débit moyen journalier (m³/j) en 2021 (CD Ain 2021)

		2017	2018	2019	2020	2021
Charge hydraulique (m³/j)	moy	70,6	162	173	265	179
	min	70,6	162	173	265	179
	max	70,6	162	173	265	179
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	10,7	38,0	90,3	257	39,4
	min	10,7	38,0	90,3	257	39,4
	max	10,7	38,0	90,3	257	39,4
Moyenne par rapport aux capacités nominales	% hydr.	41,1	94,3	101	154	104
	EH	471	1082	1153	1765	1193
	% orga.	18,1	63,9	152	432	66,3
	EH	179	633	1505	4280	656

Evolution des taux de charges entrantes



Taux des charges hydrauliques et organiques entrantes et pluviométrie annuelles (CD Ain 2021)

PARTIE III
LES ÉVOLUTIONS
DÉMOGRAPHIQUES

I. ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	301	327	331	529	535	846	957	1 051
Densité moyenne (hab/km ²)	27,0	29,3	29,7	47,4	48,0	75,9	85,8	94,3

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

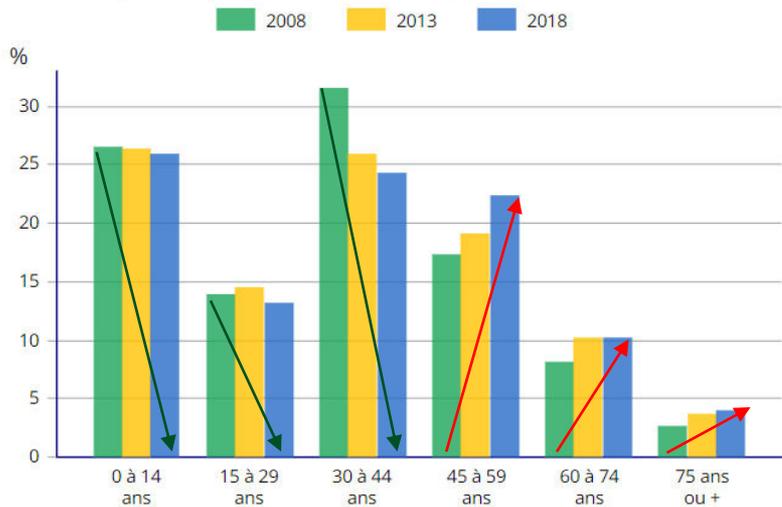
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

- Données communales : 1170 habitants en 2022;
 - **taux de croissance annuel moyen = +1,9%;**
- ⇒ *Le taux de variation annuelle moyen ces dernières années à Sainte-Julie est supérieur aux communes voisines, telles que Saint-Jean-de-Niost (+1,4% de 2013 à 2018), Charnoz-sur-Ain (-0,2%), ou Chazey-sur-Ain (0%), mais également supérieur à celui du département (+0,9%).*
- 2 pics dans les années 80 et 2000;
 - Peu dense, il s'agit d'un **territoire à dominante rurale** (94,3 hab/km² environ);
- **Une population qui est augmentation continue depuis 1968.**
 - **Répondre de manière adaptée aux besoins générés par cette dynamique.**

2. STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Une population très jeune :

- **2,22** personnes de 0 à 20 ans pour 1 personne de plus de 60 ans (indicateur de jeunesse*). *Indicateur supérieur à celui du département de l'Ain qui est de 1,13 en 2017;*
- Forte représentation des enfants (0-14 ans) avec 25,9 %, suivi des 30-44 ans avec (24,3%).

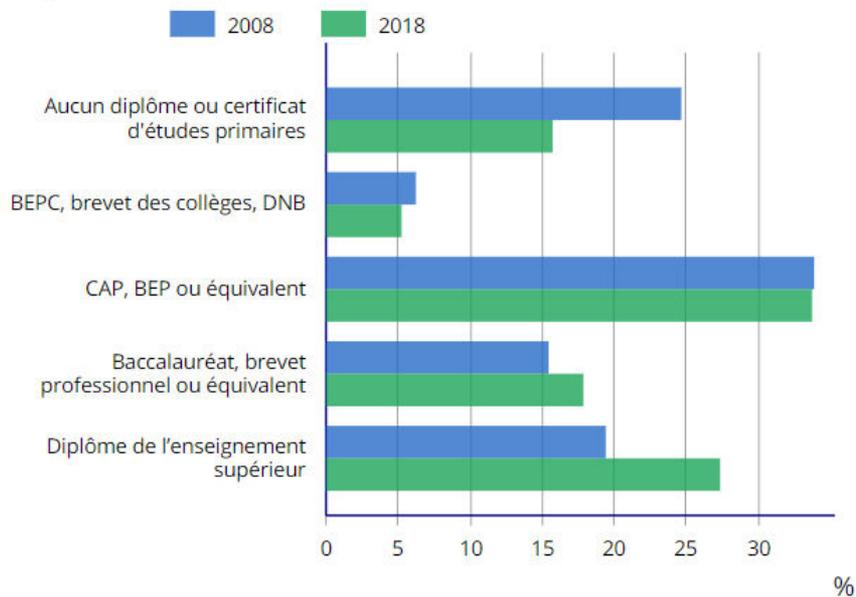
Mais tendance au vieillissement des familles :

- Augmentation de la tranche d'âge 45 à 59 ans, 60-74 ans, 75 ans.

- **Proposer une offre de logements, de commerces et d'équipements adaptée aux catégories jeunes actifs et aux personnes plus âgées en vue d'anticiper le vieillissement de sa population;**
- **Permettre l'adaptation des logements au parcours résidentiel (maintien des personnes âgées dans leur domicile).**

2. STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



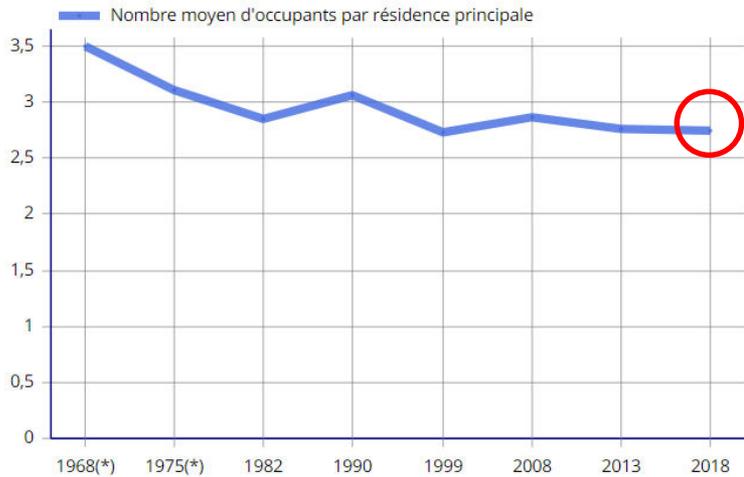
Une population certes jeune mais non étudiante (attraction des universités sur Bourg-en-Bresse et métropole de Lyon).

Une augmentation progressive de la part de la population diplômée.

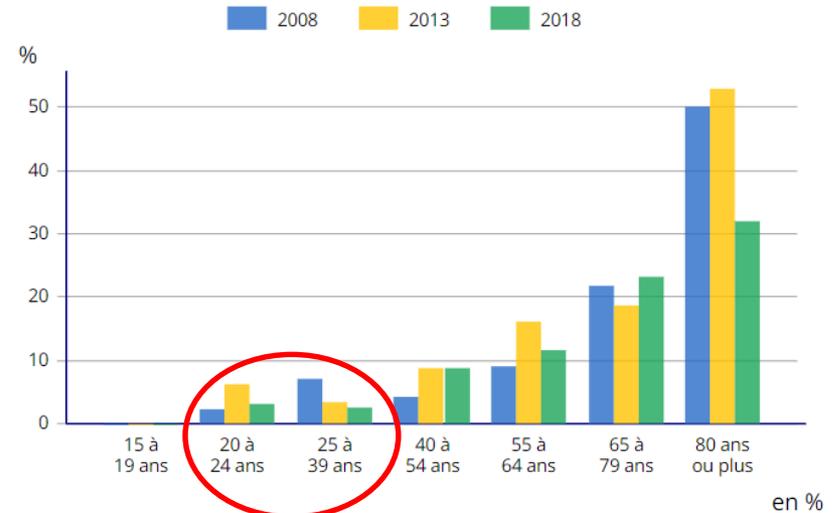
- Limiter le départ de la jeune population actuelle (offre en logement appropriée).

3. COMPOSITION DES MÉNAGES

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



- Taille des ménages en baisse depuis 1968 : jusqu'à **2,74** personnes par ménage en 2018;
- Mais **supérieur** aux communes voisines : *Saint-Jean-de-Niost* (2,56 en 2018), *Charnoz-sur-Ain* (2,55), ou *Chazey-sur-Ain* (2,25) mais également supérieur à celui du département (2,31);
- **Vieillesse des ménages** : nombre de ménages composés d'une seule personne augmente avec l'âge (séparations, départs des enfants, décès du conjoint...);
- **Très peu de jeunes vivent seul à Sainte-Julie** : seulement 5,5% des personnes vivant seules dans un ménage ont moins de 39 ans.

Anticiper le phénomène de décohabitation + départ de la jeune population + maintien de la population âgée:

- offre de logements de plus petite taille (T1 à T3),
- offre adapté au parcours résidentiel.

4. RAPPORT A L'ÉCONOMIE

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

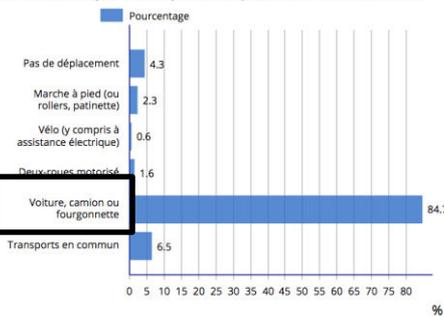
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	411	100	474	100	528	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	52	12,7	55	11,7	66	12,5
dans une commune autre que la commune de résidence	359	87,3	419	88,3	462	87,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Lieu du travail des actifs ayant emploi > 15 ans	%
Agglomération lyonnaise	22
Saint Vulbas	15
Ambérieu-en-Bugey	8
Meximieux	8
La Côtière	6

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

- **87,5%** des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre commune;
- La majorité des déplacements domicile-travail s'effectue en véhicule motorisés à quatre roues, soit **84,7%**;
- Bassin d'emplois pour les actifs de la commune : **agglomération lyonnaise/Saint Vulbas/Ambérieu/Meximieux/La Côtière.**

- **Enjeu de mobilité (GES);**
- **Favoriser de manière ambitieuse les liaisons douces sans renier le recours à la voiture (places de stationnement);**
- **Permettre l'implantation d'activités génératrices d'emplois et correspondant au profil d'actifs sur la commune.**

5. SYNTHÈSE DES ENJEUX SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

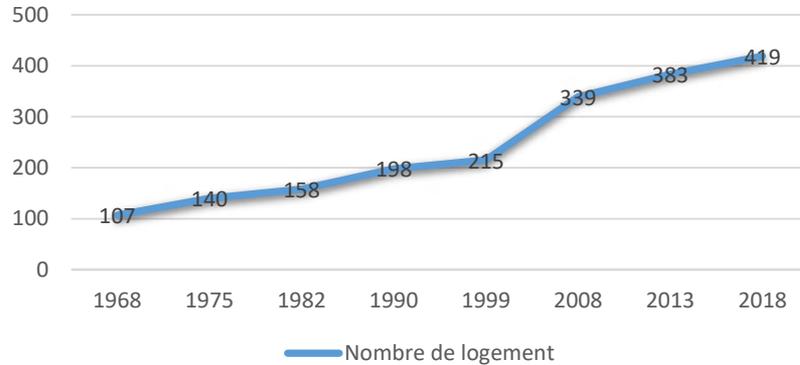
FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- La commune est dynamique du point de vue démographique (apport de population);- La taille des ménages est assez élevée par rapport à la moyenne;- Une population jeune qu'il convient de maintenir à travers une offre de logements appropriée (T1/T3)- Une forte stabilité dans les logements implique une adaptation des logements au parcours résidentiel.	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation du nombre absolu de personnes de 60 ans et plus (vieillesse) implique des besoins spécifiques en matière de logements- Une population étudiante (15-29 ans) en baisse implique des besoins en logements pour la maintenir- Majorité d'habitants travaillant hors de la commune et recourt à la voiture pour se déplacer => enjeu de mobilité / permettre l'implantation d'activités génératrices d'emplois sur la commune
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Attractivité de la commune (agglomération lyonnaise, Ambérieu, Saint-Vulbas, Meximieux...) implique de répondre aux besoins générés par cette dynamique;	<ul style="list-style-type: none">- Pression foncière due à son attractivité;- La baisse de la taille des ménages devrait reprendre et toucher les familles récemment arrivées;- Phénomène de vieillissement des familles en cours qui affecte le rapport entre les besoins de la population et les capacités du territoire (caractéristiques du parc de logement, équipements et services...).

PARTIE IV

LE PARC DE LOGEMENT

I. ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

Nombre de logement



LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	107	140	158	198	215	339	383	419
Résidences principales	86	105	116	173	196	295	347	384
Résidences secondaires et logements occasionnels	21	24	21	13	10	11	11	16
Logements vacants	0	11	21	12	9	33	25	20

- Augmentation continue depuis 20 ans : 419 logements en 2018;
- Forte augmentation dans les années 2000 (lotissements);
- Une part dominante de résidences principales.

-Adapter les logements au parcours résidentiel pour maintenir la population actuelle.

-Encadrer de manière qualitative la densification et les opérations de lotissement (diversifier les formes employées).

I, ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	107	140	158	198	215	339	383	419
Résidences principales	86	105	116	173	196	295	347	384
Résidences secondaires et logements occasionnels	21	24	21	13	10	11	11	16
Logements vacants	0	11	21	12	9	33	25	20

- Un parc de résidences principales composé majoritairement de logements individuels (96,3%);
- Peu de logements vacants (7 soit 1,7% du parc);
- Les dernières constructions orientées davantage sur des logements collectifs.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	339	100,0	383	100,0	419	100,0
Résidences principales	295	87,0	347	90,6	384	91,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	11	3,3	11	3,0	16	3,7
Logements vacants	33	9,6	25	6,5	20	4,7
<i>Maisons</i>	331	97,6	372	97,1	404	96,3
<i>Appartements</i>	7	2,1	11	2,9	16	3,7

*Le PLH ne prévoit pas de récupération de logements vacants pour la commune

- **Diversifier l'offre de logements ;**
- **Affirmer et accroître la dynamique amorcée en ce qui concerne la réalisation de logements collectifs.**

I, ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

Valeur annuelle moyenne de la création de logements	
De 1968 à 1975	3,9
De 1975 à 1982	1,7
De 1990 à 1999	0,9
De 1999 à 2008	5
De 2008 à 2013	2,5
De 2013 à 2018	2

- La production n'a jamais été aussi forte durant ces 20 dernières années,
- Pic dans les années 2000.
- **Vieillesse des familles;**
- **Maintenir la population actuelle en permettant le parcours résidentiel des ménages.**

2. CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	295	100,0	347	100,0	384	100,0
1 pièce	1	0,3	1	0,3	0	0,0
2 pièces	6	2,1	10	2,9	8	2,2
3 pièces	17	5,9	26	7,4	42	10,8
4 pièces	84	28,6	93	26,8	110	28,6
5 pièces ou plus	186	63,1	217	62,5	224	58,5

Résidences principales selon le nombre de pièces



LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2008	2013	2018
Ensemble des résidences principales	4,8	4,8	4,8
Maison	4,9	4,9	4,9
Appartement	3,6	3,4	3,4

- **Majorité de grands logements:** 98% des logements avec plus de 3 pièces ;
- **La part des logements petits et moyens est très faible** par rapport à la part importante des jeunes actifs et de la hausse des personnes âgées.
- **Inadéquation de l'offre avec la tendance à venir (décohabitation + vieillissement de la population);**
- **Accroître l'offre en petits logements (T1-T3).**

2. CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Rationalisation foncière du stationnement dans l'espace résidentiel et dans l'espace public.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	295	100,0	347	100,0	384	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	243	82,2	286	82,3	321	83,6
Au moins une voiture	287	97,2	340	97,9	374	97,3
1 voiture	89	30,3	114	32,7	125	32,7
2 voitures ou plus	197	66,9	226	65,2	248	64,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

- 16% des ménages ont besoin d'être stationné sur l'espace public;
- Plus de la moitié des logements comptent 2 voitures ou plus.

-Mettre en place des outils répondant aux besoins en terme de stationnement tout en limitant les conflits d'usage sur l'espace public

-Trouver des réserves foncières stratégiques pour répondre aux besoins en termes de stationnement

2. CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

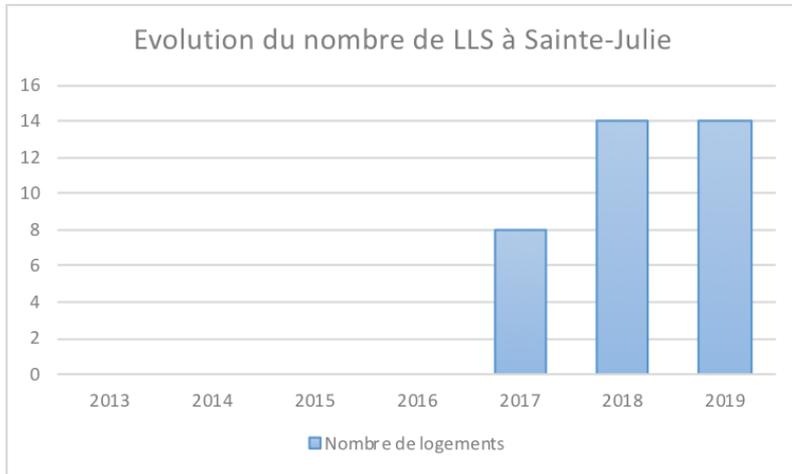
LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		2013		2018			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	295	100,0	347	100,0	384	100,0	1 051	14,9
Propriétaire	255	86,4	291	83,8	322	83,8	876	16,9
Locataire	36	12,2	51	14,7	59	15,4	169	3,8
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	0	0,0	0	0,0	5	1,3	17	1,0
Logé gratuitement	4	1,4	5	1,5	3	0,8	5	17,6

- **La part des propriétaires est majoritaire (83,8%),** en baisse très minime depuis 2008 mais nettement supérieure à celle du département (62,4%).
- **La part des locataires est en légère hausse** et représente aujourd'hui que 15,4% du territoire communal.

Proposer davantage de logements locatifs privés pour répondre au parcours résidentiel de tous.

3, LE PARC SOCIAL



Données issues du Répertoire du Parc Locatif Social

- Avec environ 1170 habitants (- de 3500), **la commune n'est pas soumise aux obligations de la loi SRU***;
- **14 logements locatifs sociaux** soit environ **4%** du parc des résidences principales;
- Une construction récente de logements locatifs sociaux : 2017-2019.
- **PLH : maintenir le taux actuel, avec comme objectif la création d'au moins un logement social de type PLUS sur 6 ans (2019-2024).**

4, PARC SOCIAL LOCATIF

	Nombre	%
T1	0	0%
T2	0	0%
T3	4	29%
T4	10	71%
T5 et +	0	0%

LOGEMENTS SOCIAUX

LOGIDIA

8 logements dans le Hameau de la Plaine Robert – 4 x T3 + 4 x T4

Loyer d'un T3 EN 04/2021 : 653.50 (dont 58.00 de charges)

Loyer d'un T4 EN 02/2021 : 844.01(dont 70.00 de charges + 51.74 de garage)

SEMCODA

6 logements dans le bourg – 6 x T4

Données issues du Répertoire du Parc Locatif Social

Données communales

- Le parc de logement social locatif compte une **majorité de logements de grande taille (T4- 71% et T3- 29%)**;
- **Absence d'offre de petits et de très grands logements locatifs sociaux sur la commune (0%)**;
- Type de conventionnement : PLS/PLA => **Absence de logements très sociaux PLAI.**

Diversifier les logements sociaux (typologie, petite taille, accession, type de conventionnement, PLAI...).

5. SYNTHÈSE DES ENJEUX

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Une forte production de logements durant les 20 dernières années;- Une forte attractivité résidentielle avec du turnover;- Un effort dans la production de logements collectifs à développer;- Présence d'un parc locatif privé intéressante et à préserver;- Une diminution de la part des logements vacants (rénovation).	<ul style="list-style-type: none">- Une place dominante des logements individuels dans le développement récent au détriment de logements collectifs;- Une part faible de petits et moyens logements dans l'ensemble du parc donc non adaptée aux dynamiques à venir;- Une part faible de petits et moyens logements en locatif;- 4 % du parc de logement est reconnu comme social;- La commune compte peu de logements très sociaux (ex: PLAI).
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- 2 bailleurs sociaux actifs sur le territoire (SEMCODA/LOGIDIA);- Opération de mixité fonctionnelle (logements et commerces de proximité) dans le bourg.	<ul style="list-style-type: none">- Pression foncière due à son attractivité;- Une part très importante de ménages disposant de plusieurs véhicules (problématiques liées au stationnement, rationalisation foncières et d'usages);- Rapport demande/offre de petits et moyens logements/ logements sociaux/logement locatif en défaveur des demandes (phénomène de desserrement des ménages/tendance vieillissement).

PARTIE V
LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

I, EMPLOIS SUR LA COMMUNE

EMP T5 - Emploi et activité

	2008	2013	2018
Nombre d'emplois dans la zone	500	564	596
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	411	474	528
Indicateur de concentration d'emploi	121,6	119,0	112,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	71,1	72,9	73,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

L'indicateur de concentration d'emploi* est de **112,8** en 2018 : 112,8 emplois dans la zone pour 100 résidents qui ont un emploi.

=> Ce chiffre est supérieur au département de l'Ain (76,8), et aux communes voisines Lagnieu (78,1), Chazey-sur-Ain (34,1)...

La place importante des activités économiques par rapport aux fonctions résidentielles due au PIPA.

* rapport entre le nombre d'emploi total sur le territoire sur le nombre de résident qui en ont un.

2. EMPLOIS SALARIÉS SUR LA COMMUNE

Dans quels secteurs se répartit l'emploi dans le salariat ?

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	473	100,0	22	27	43	0	381
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	451	95,3	0	27	43	0	381
Construction	2	0,4	2	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	7	1,5	7	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	0	0,0	0	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	13	2,7	13	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

- **Industrie : 95,3%;**
- **Administration publique, enseignement santé action sociale : 2,7%;**
- **Commerces, transports, services divers : 1,5%;**
- Globalement, presque 80% des postes salariés correspondent à des entreprises de **100 salariés ou plus.**

-Le salariat bien présent sur la commune et représenté majoritairement par la catégorie « industrie » (Plastic Omnium – PIPA) au sein d'entreprises de taille importante (jusqu'à 100 salariés);

-Développer une offre salariale plus diversifiée et moins tournée vers le secteur industriel.

3, L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE : LES ENTREPRISES

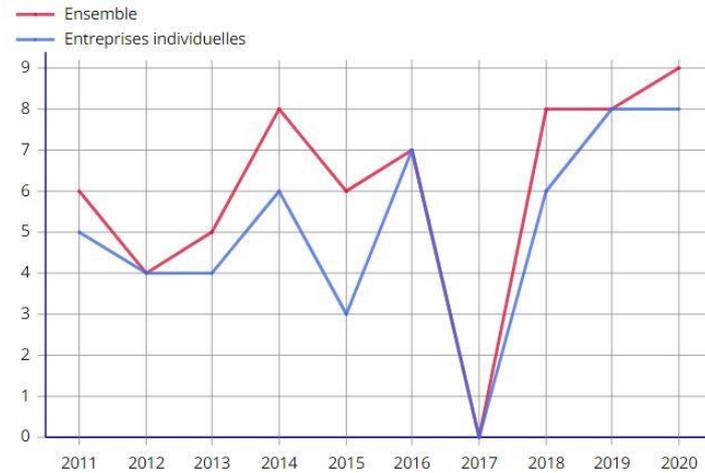
Les unités légales sont pour l'INSEE **les entités juridiques des entreprises**. Elles peuvent être composées de plusieurs établissements. Cette catégorie donne à connaître les sièges d'entreprises présents sur la commune. Ces données ne prennent pas en compte les unités légales relevant de l'agriculture.

DEN T3 - Nombre d'unités légales par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Nombre	%
Ensemble	33	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	3	9,1
Construction	3	9,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	11	33,3
Information et communication	0	0,0
Activités financières et d'assurance	0	0,0
Activités immobilières	0	0,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	5	15,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	6	18,2
Autres activités de services	5	15,2

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Evolution constante depuis 2017 jusqu'à atteindre un **pic en 2020** avec la création de **9 entreprises**.

Part dominante des entreprises dans la catégorie « commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » (33,3%)

4, SITES INDUSTRIELS

1	Carrière de gravier tout-venant	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)
	Carrière et centrale d'enrobage	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai,Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7),Extraction de pierres ornementales et de construction, de c
2	Carrière de sable	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)
3	Usine de broyage d'ordures ménagères et mise en décharge	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
4	Carrière À ciel ouvert	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7),Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C
5	Centre International de recherche et développement	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques,Fabrication de produits métalliques, À l'exception des machines et des équipements,Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou s



4, SITES INDUSTRIELS

1	Carrière de gravier tout-venant	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)
	Carrière et centrale d'enrobage	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai,Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7),Extraction de pierres ornementales et de construction, de c
2	Carrière de sable	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)
3	Usine de broyage d'ordures ménagères et mise en décharge	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
4	Carrière À ciel ouvert	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7),Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C
5	Centre International de recherche et développement	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques,Fabrication de produits métalliques, À l'exception des machines et des équipements,Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou s



-Prendre en compte les nuisances sonores, poussières, odeurs, bruits, toutes sortes de pollution et conflits d'usage avec les zones d'habitation;

-Permettre le maintien et l'évolution des activités existantes.

4, INDUSTRIES - ICPE

ICPE - Entrées des établissements classés S, A, ou E de Auvergne-Rhône-Alpes

Code	Etablissement	Classement	Date autorisation
Sainte-Julie - 01366			
2168	CARRIERES DE SAINT LAURENT	A. Soumis à Autorisation	06/11/2019
2359	PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SIGMATECH	DC. Soumis à Déclaration avec Contrôle périodique	20/11/2017

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en terme d'autorisations. La nomenclature des installations classées détermine le régime de classement et le statut SEVESO des installations classées. On relève 5 classements de régime (déclaration, déclaration avec contrôle périodique, enregistrement, autorisation, autorisation avec servitude).



-ICPE distancés des zones d'habitation

-Prendre en compte les nuisances sonores, poussières, odeurs, bruits, toutes sortes de pollution et conflits d'usage avec les zones d'habitation

-Permettre le maintien et l'évolution de ces activités

5. ZONE D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES : CE QUE DIT LE SCOT BUCOPA

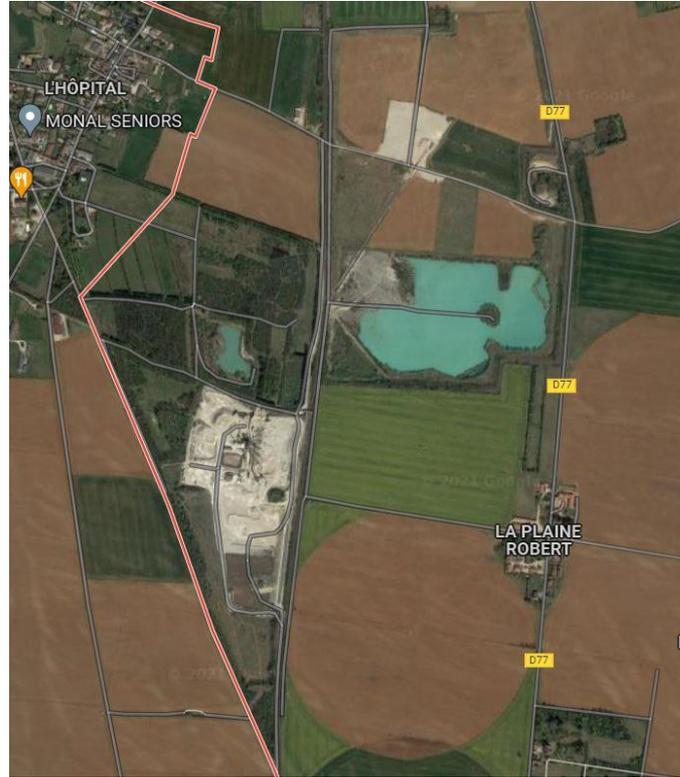


- La zone d'activité ciblée par le SCOT comme un **équipement d'envergure métropolitaine et régionale indispensable par sa taille et sa capacité à accueillir de très grands sites industriels**;
- **Aucune extension** du Parc n'est prévue par le SCOT BUCOPA sur la commune de Sainte Julie;
- Il pourra être question de **requalifier l'entrée de ville Sud** marquée par la présence du PIPA. Dans cette optique, un carrefour giratoire desservant directement la zone d'activités a été aménagé au croisement des RD 77 et 62a.

-Maintenir les activités existantes du PIPA et permettre leur développement/projet dans le périmètre actuel de la zone;

-Veiller au traitement qualitatif de l'entrée de ville Sud.

6. ACTIVITÉS DE CARRIÈRE

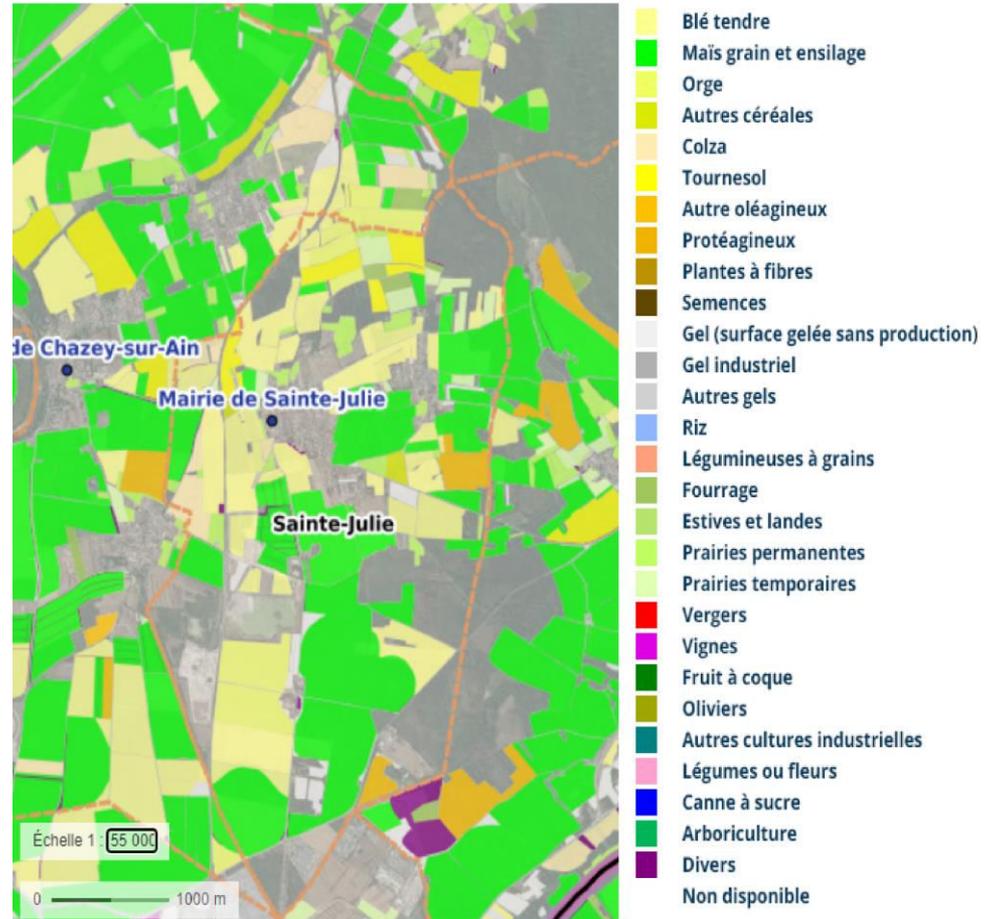
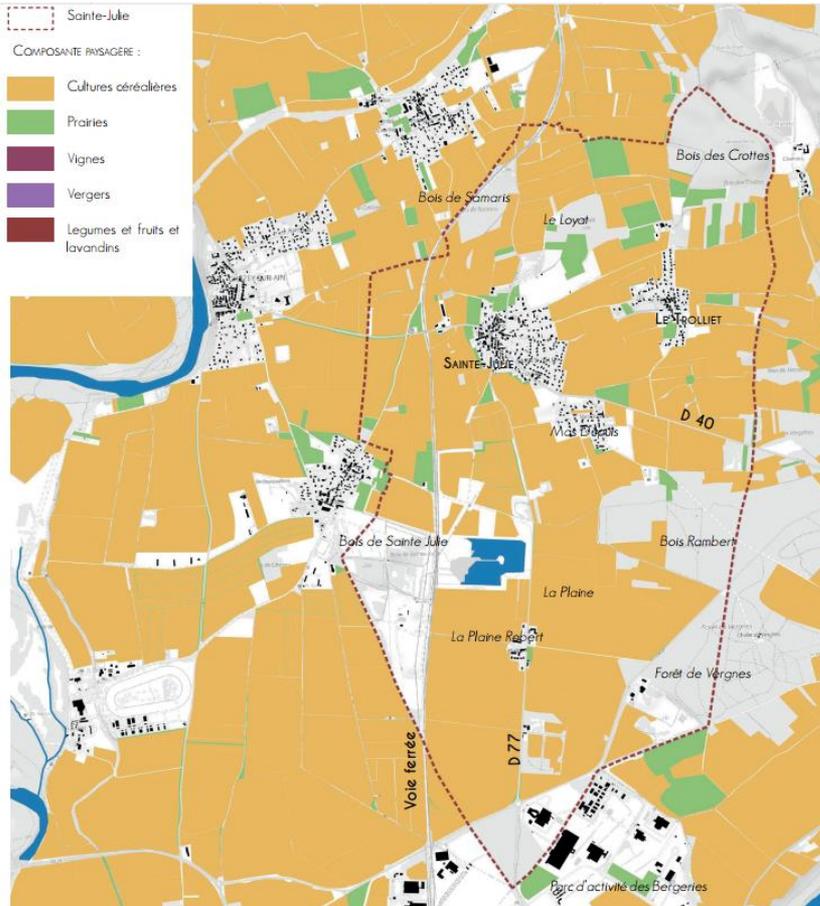


- Carrière embranchée au réseau ferré;
- Au Sud-Ouest, présence de l'activités de la **carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires dite de « Saint Laurent »**, autorisée par arrêté préfectoral du 6 Novembre 2019 pour une superficie de plus de 80 ha;
- Devenir de la carrière : une demande d'autorisation a été adressée pour exploiter le site à nouveau: exploitation de gravats remise en cause. Si marché Lyon-Turins : comblement avec déchets inertes + restitution en zone agricole.

-Prendre en compte l'évolution de la carrière (maintien de l'activité ou remise en état);

-Eviter et limiter les impacts de la carrière sur l'environnement et les qualités paysagères de la commune.

7. AGRICULTURE



- Prégnance des cultures céréalières (maïs/orge/blé);
- L'activité fruitière ou maraichère n'est pas présente.

7. AGRICULTURE

Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			
1988	2000	2010	2020
25	7	8	3

Superficie agricole utilisée en ha			
1988	2000	2010	2020
705	412	572	539

Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments		
2010	2000	1988
260	38	55

Type d'appellation	Nombre
IGP Viandes et abas	1
IGP Vins	45
IGP Fromages	2

- Baisse de la SAU et du nombre d'exploitations ayant leur siège sur la commune;
- **Activité agricole est encore bien présente** : 539 ha de terrain agricole en 2020 (**plus de la moitié de la superficie communale**);
- Constaté un phénomène **d'augmentation de la part de l'élevage** sur la commune;
- Appellation d'origine contrôlée: **IGP VIN**;
- Orientation technico-économique : **polyculture et polyélevage**.

7. AGRICULTURE



(1) Le site de l'élevage de chevaux : une maison d'habitation avec un hangar ouvert non bétonné au sol. L'élevage compte environ 35 chevaux. Il est souhaité pour cette exploitation un développement de la surface cultivable notamment pour la production de foin.

(2) La chèvrerie : une centaine de chèvres et dispose d'un local de vente directe à la ferme. L'exploitant connaît le besoin d'agrandir ce magasin d'au moins 15m², et de construire un bâtiment de stockage supplémentaire.

(3) Le céréalier et éleveur de volaille compte 29 000 poulets (+1ha de lentilles plantées). **Projet d'arrêter l'élevage + vente directe (huile de tournesol et de colza, culture de lentilles).**

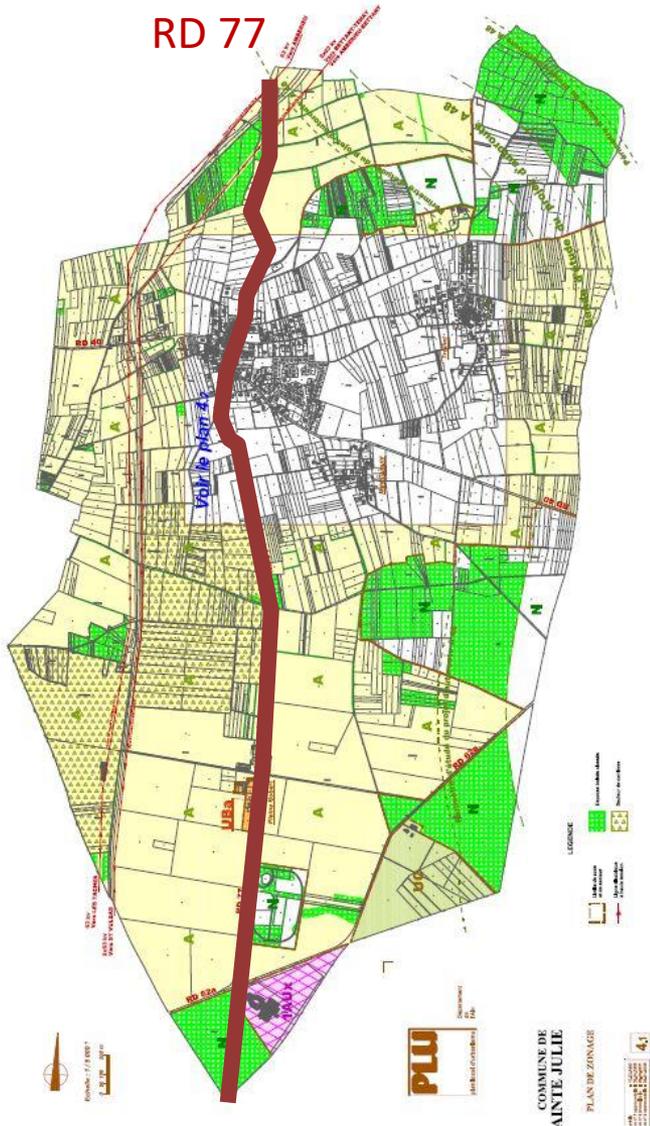
Enfin, l'activité du sylviculteur consiste à vendre du bois de stockage et il ne prévoit aujourd'hui aucun projet d'extension.

3 exploitations agricoles sont présentes et localisées au Nord : un éleveur de chevaux (1), une chèvrerie (2), un éleveur de volaille et céréalier (3)
+ un sylviculteur (4).

- **Maintenir et préserver les activités agricoles existantes et permettre leur évolution/développement.**

- **Eviter les conflits d'usages et fonciers entre les activités d'élevage et les fonctions résidentielles du territoire.**

7. AGRICULTURE



La commune souhaiterait **limiter le trafic à l'intérieur du centre-bourg** (notamment par la D77 très empruntée) par des ralentisseurs, des feux ou par la réduction de la largeur de la voirie.

⇒ ces actions envisagées sont de vrais **obstacles pour les exploitants agricoles** qui disposent d'engins larges pour mener à bien leur activité.

Enjeu : faciliter les déplacements des agriculteurs au sein de la commune et à la fois limiter le trafic routier des automobilistes et des poids lourds traversant la commune du Nord au Sud.

8. ARTISANAT ET COMMERCES

- **Absence de commerces de proximité tels qu'une boulangerie, une épicerie** malgré une localisation des activités économiques au centre bourg;
- La commune ne compte **pas de supermarchés et de moyennes surfaces.**



- 1 restaurant
- 1 local de vente à la ferme
- 1 AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)
- 1 praticienne de bien être
- 1 hôtel
- (4 points de vente de plats à emporter dont 3 sous forme de food truck)

-Favoriser le développement de commerces et services de proximité pour faire synergie et consolider le tissu commercial

-Requalifier le centre-village pour créer notamment une dynamique commerciale apaisée et intime de centre-village

9. LE TOURISME

Plusieurs **structures touristiques** : 1 hôtel (21 chambres), 2 appart'hôtels, 4 gîtes;

- **Le potentiel touristique:**

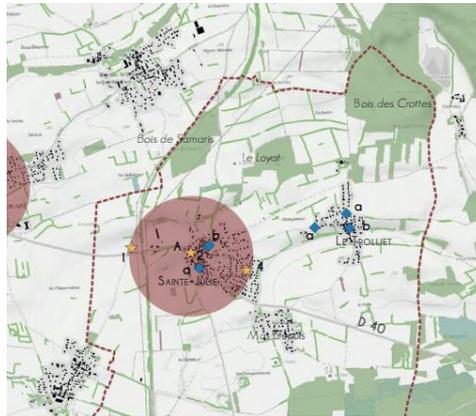
- variété d'espaces agricoles, naturels et paysagers** de qualité (étangs de la **Dombes** / espaces boisés au Nord et Sud);

- un patrimoine vernaculaire et ordinaire** : *croix, calvaires, fours, fontaine du Trolliet, lavoirs, église, corps de ferme, château de Sainte-Julie datant du XIII^{ème} siècle (périmètre des monuments historiques), chapelle de Notre Dame de Lorette (XVI^{ème} siècle), église Sainte Cyril et Juliette, maisons en galets et pisé au hameau du Trolliet...*

- **Activités touristiques / Offre d'activités :**

Absence d'itinéraires de randonnées PDIPR.

- Conforter et affirmer le potentiel touristique en lien avec le développement des modes doux (liaisons douces connectant le bourg, entités paysagères et la ZA du PIPA).**
- Prendre en compte le périmètre de co-visibilité dans les opérations d'aménagement.**



LÉGENDE :

- - - Sainte-Julie
- MONUMENTS HISTORIQUES ET PÉRIMÈTRE DE PROTECTION :
 - A Château de Sainte-Julie
 - B Château de Chazey-sur-Ain
 - C Château de Salette
- ★ PATRIMOINE NON CLASSÉ :
 - 1 Chapelle Notre-dame de Lorette
 - 2 Église Sainte-Julie
 - 3 Château
 - 4 Pressoir
- ◆ PETIT PATRIMOINE :
 - a Croix
 - b Fontaine



Revêtement en pierre



Revêtement en galets issus des champs voisins



Chapelle de Notre Dame de Lorette



Croix – centre village



Château de Sainte Julie et le clocher de l'église

10. SYNTHÈSE DES ENJEUX

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Dynamisme de la zone du PIPA d'envergure métropolitaine et régionale;- Concentration des activités économiques au centre-bourg;- 3 exploitations agricoles (polyélevage);- De nombreuses AOP concernent la commune liées à l'identité de la commune;- Existence d'aménités paysagères (patrimoine vernaculaire et ordinaire, espaces agricoles et naturels de qualité à proximité de la Dombes).	<ul style="list-style-type: none">- Diminution des exploitants agricoles communaux (tendance nationale).- Les déplacements modes-doux vers la zone du PIPA ne sont pas facilités;- L'entrée de ville Sud (PIPA) pourrait être qualifiée davantage d'un point de vue paysager;- Pas de projet d'implantation dans la ZA du PIPA;- Le salariat bien présent sur la commune et tourné vers l'industrie (PIPA) mais qui ne profite pas en premier lieu aux habitants de Sainte Julie (hors commune). Développer une offre d'emploi plus diversifiée;- Absence de commerces de proximité et de l'économie tertiaire.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Des projets concernant les liaisons douces (pistes cyclables/voie piétonne) reliant le bourg avec le PIPA;- Projet de préserver la capacité de développement économique dans le périmètre de la ZA;- Projet de développer le commerce de proximité dans le bourg	<ul style="list-style-type: none">- Evolution à suivre de la carrière/limiter les impacts sur l'environnement et les qualités paysagères de la commune en cas de maintien;- Eviter les conflits d'usages et fonciers entre les activités agricoles, les fonctions résidentielles du territoire, les dispositifs de sécurisation;- Prendre en compte tous les types de nuisances (lumineuses) générées par les sites industriels.

PARTIE VI
EQUIPEMENTS ET
INFRASTRUCTURES

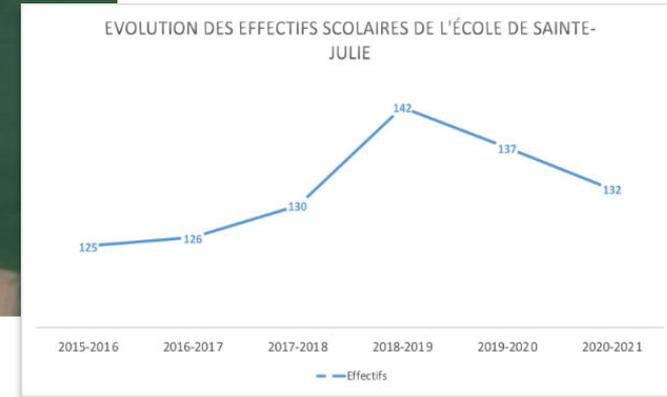
I. LES ÉQUIPEMENTS



Concentration des équipements publics au centre-bourg. Source 2BR



Plaine Robert. Source 2BR



Associations : 19 associations

Un niveau satisfaisant en matière d'équipements publics et associatifs principalement concentrés dans le centre-bourg.

- Anticiper les nouveaux besoins en services et équipements publics du fait de l'accroissement de sa population;
- Répondre aux besoins des personnes âgées en matière d'équipement;
- Capturer les usagers traversant le village en anticipant l'offre commerciale, de services et de stationnements.

2. PLACES DE STATIONNEMENT

- **Nombre total de places de parking public communal : 168**
Soit 1 place pour 6,3 habitants;
- pas de bornes de recharges pour véhicules électriques;
- Des poches de stationnement inutilisées;
- Des conflits d'usage sur les espaces publics.



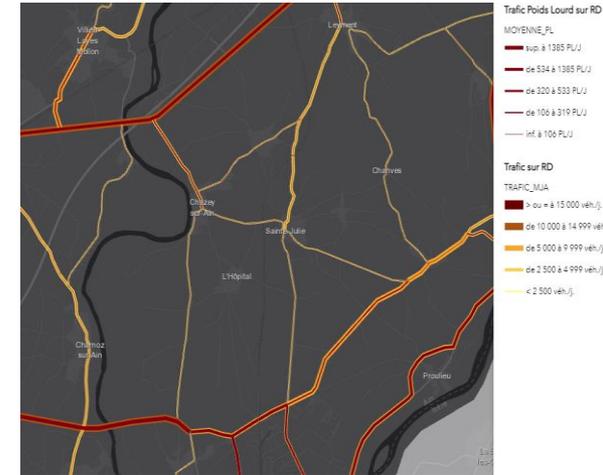
-Répondre au besoin en stationnement, qui s'est accentué avec le phénomène de densification et de concentration des habitants au centre du village.

-Localiser stratégiquement les places de stationnement de manière à limiter les conflits d'usage sur l'espace public.

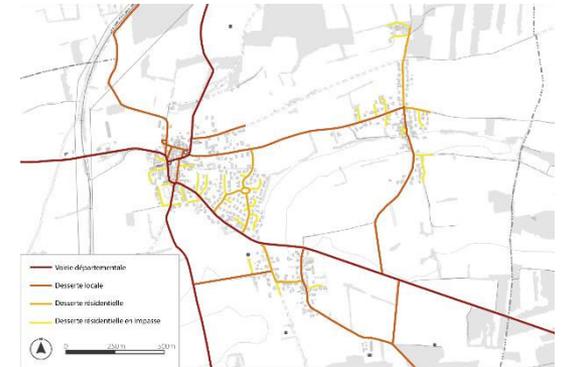
3. MOBILITÉS - RÉSEAU DE TRANSPORT



Contexte routier principal de la commune de Sainte-Julie. Source : 2BR



Carte du trafic routier de l'Ain en 2020. Source : www.ain.fr

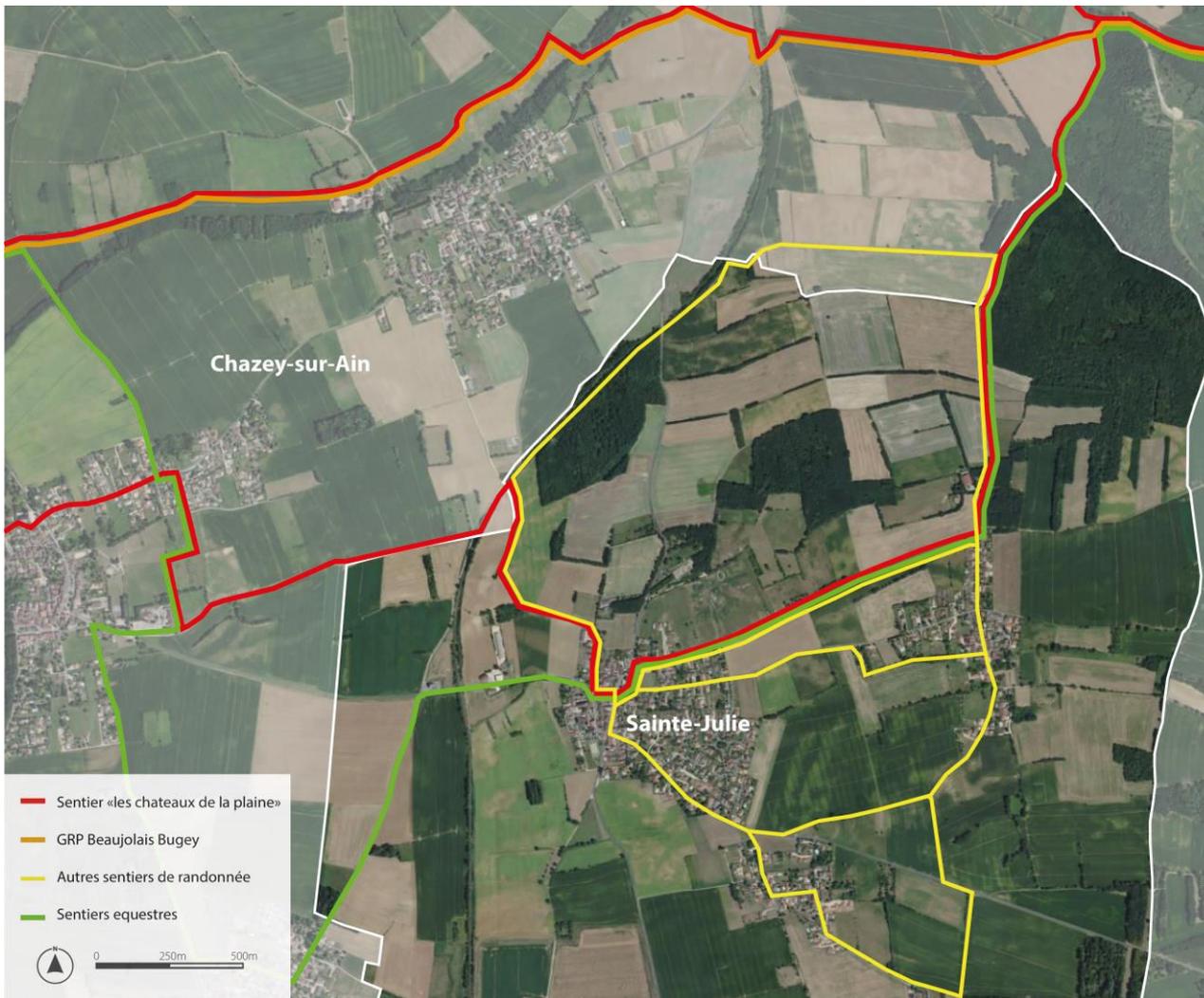


Réseau viaire local de la commune de Sainte-Julie. Source : 2BR

- **RD 77/RD 40 + A 42;**
- Traversée du bourg par **véhicules de transports routiers/véhicules léger/engins agricoles** (données communes en 2021 : 3300 véhicules/jour);
- **Présence de nombreuses impasses résidentielles (lotissements).**

- **Sécuriser davantage la traversée du bourg**
- **Limitier les conflits d'usage avec le déplacement des engins agricoles**
- **Prévoir et anticiper les connexions entre les impasses résidentielles et le reste du tissu urbain**

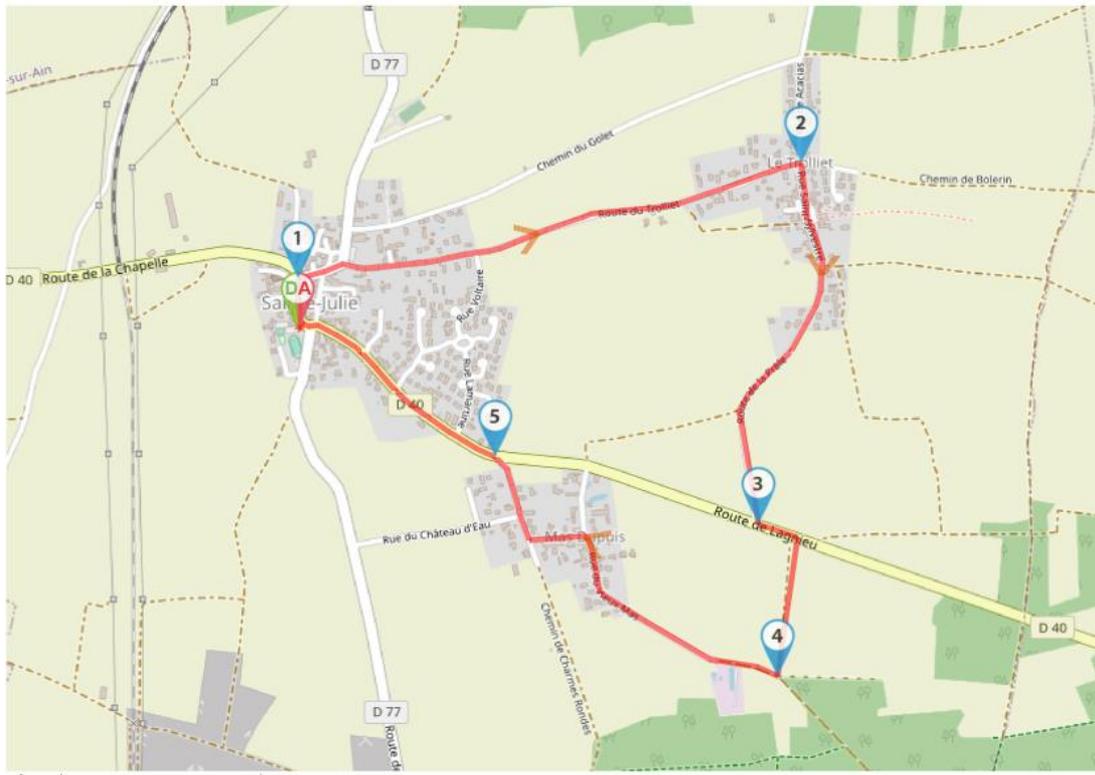
3. MOBILITÉS - CHEMINS DE RANDONNÉES



- Pas de tronçons inscrits au PDIPR;
- Existence de plusieurs itinéraires de randonnées et promenades traversant la commune dans sa partie Nord.

**S'appuyer sur les liaisons douces existantes pour développer davantage le maillage piéton;
Développer les liaisons douces au Sud de la commune.**

3. MOBILITÉS - PROJET - CHEMINS DE RANDONNÉES

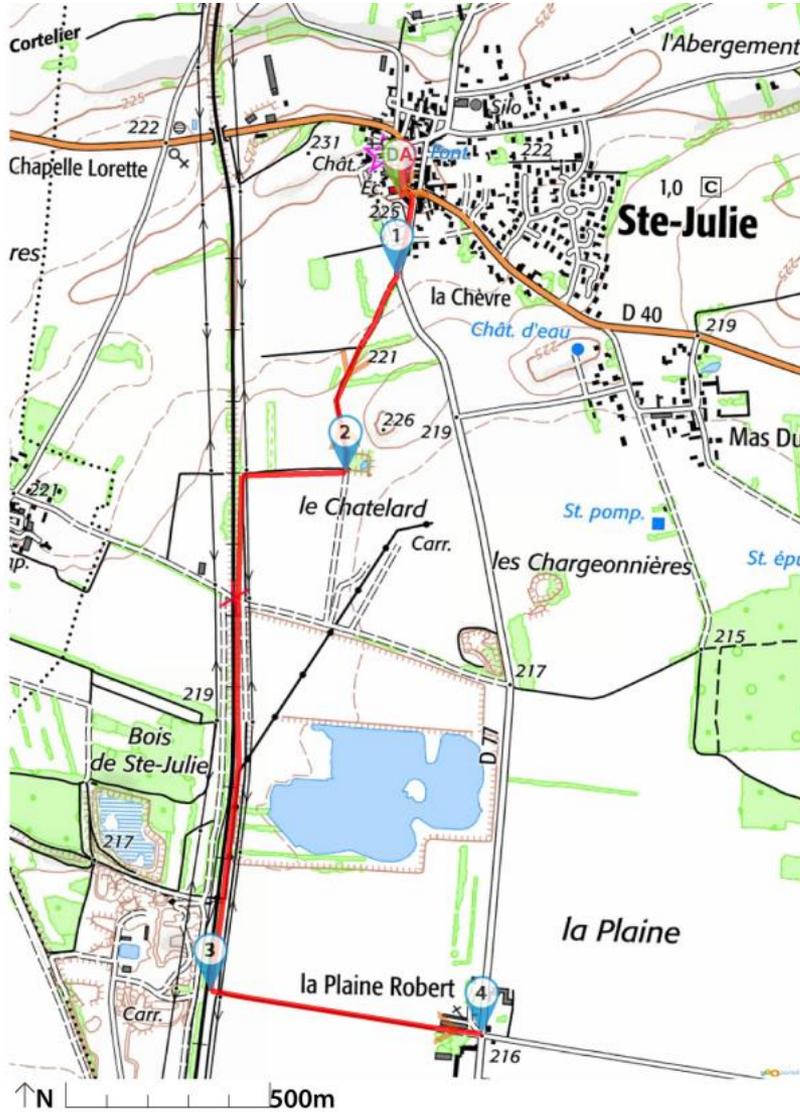


↑N 500m
All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

 Durée :	1h20	 Difficulté :	Facile
 Distance :	4.54km	 Retour point de départ :	Oui
 Dénivelé positif :	8m	 Activité :	A pied
 Dénivelé négatif :	8m	 Commune :	Sainte-Julie (01150)
 Point haut :	230m		
 Point bas :	216m		

Projet de création de chemin de randonnées : Le Trolliet et le Mas Dupuis au départ de Sainte-Julie.

3. MOBILITÉS : PROJET - CHEMINS DE RANDONNÉES

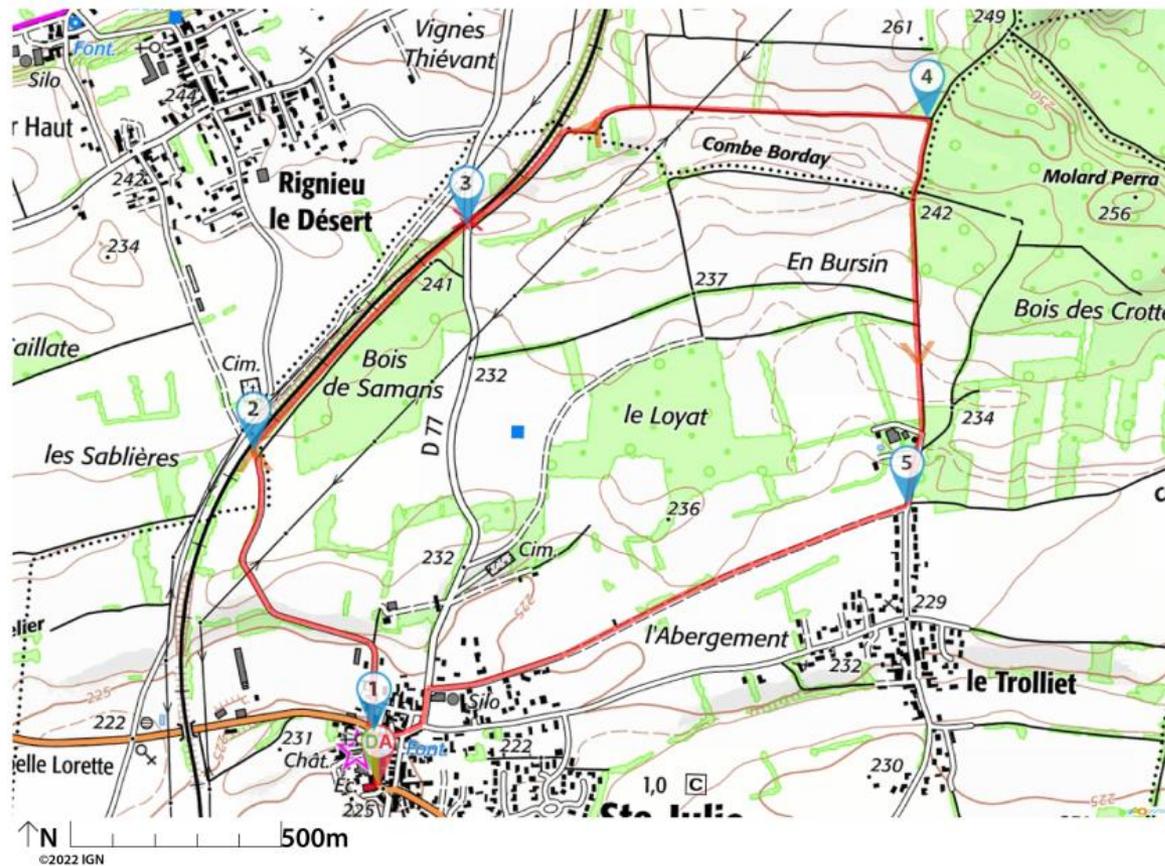


 Durée :	1h45
 Distance :	5.98km
 Dénivelé positif :	8m
 Dénivelé négatif :	8m
 Point haut :	224m
 Point bas :	216m

 Difficulté :	Facile
 Retour point de départ :	Oui
 Activité :	A pied
 Commune :	Sainte-Julie (01150)

Projet de création de chemin de randonnées : Du bourg à la Plaine Robert.

3. MOBILITÉS : PROJET - CHEMINS DE RANDONNÉES



Durée :	1h40	Difficulté :	Facile
Distance :	5.46km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	25m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	25m	Commune :	Sainte-Julie (01150)
Point haut :	249m		
Point bas :	223m		

Projet de création de chemin de randonnées : Circuit des enfants.

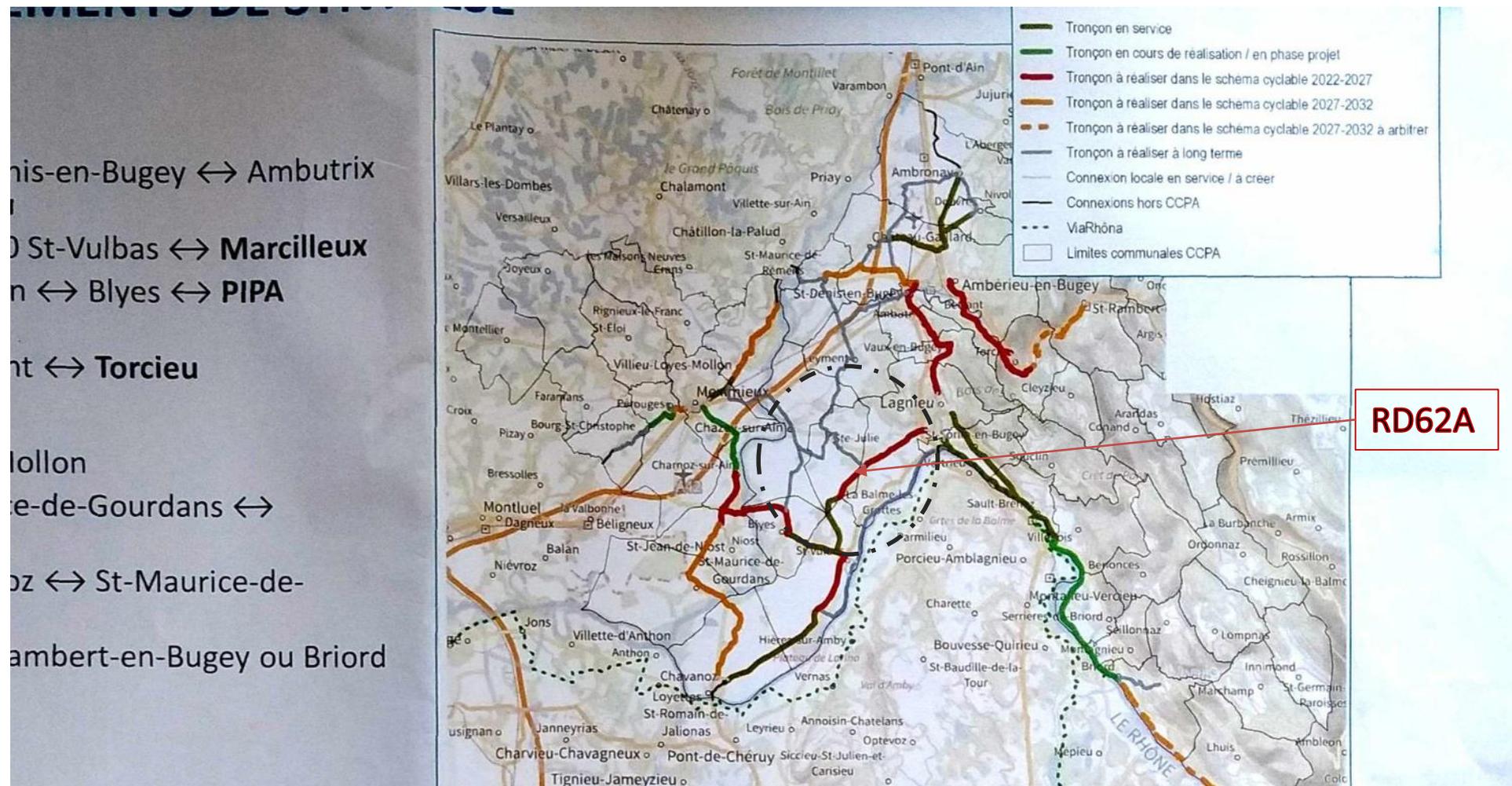
3. MOBILITÉS : PROJET - CHEMINS DE RANDONNÉES



Durée :	1h00	Difficulté :	Facile
Distance :	3.44km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	6m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	6m	Commune :	Sainte-Julie (01150)
Point haut :	230m		
Point bas :	220m		

Projet de création de chemin de randonnées : Le Troliet.

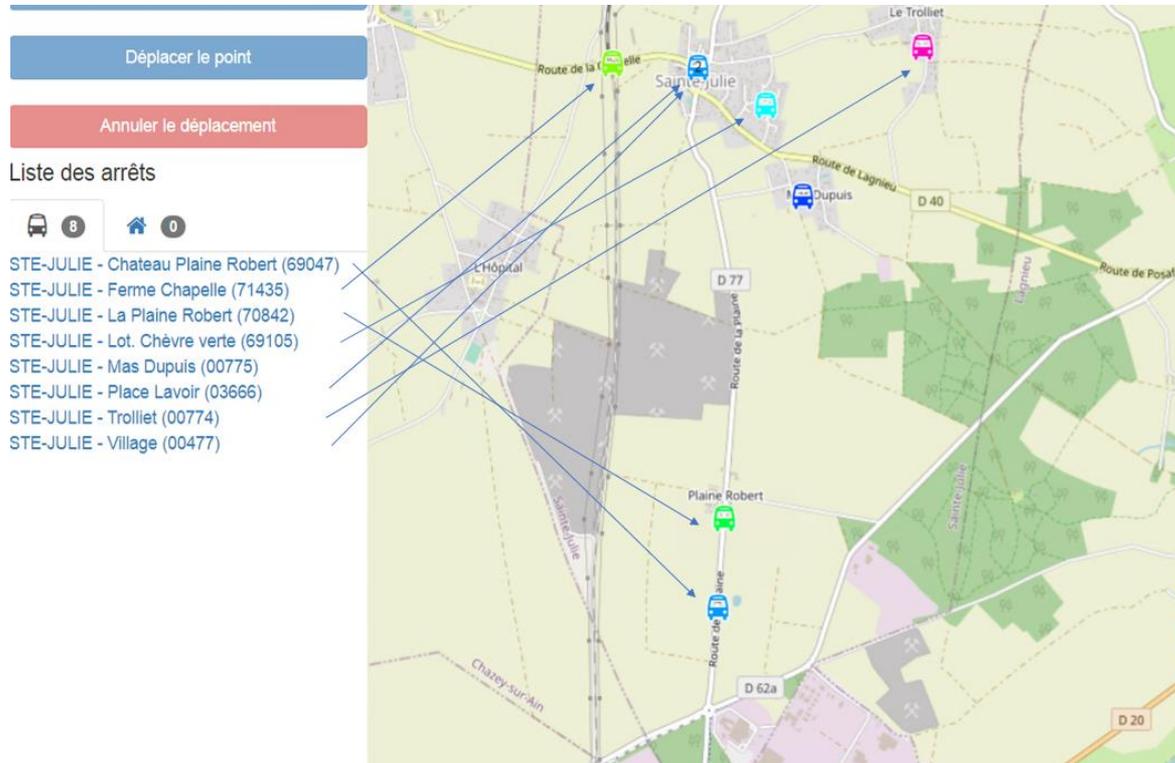
3. MOBILITÉS : PROJET - PISTES CYCLABLES



Projet de développement de pistes cyclables de la Communauté de Communes : PIPA-LAGNIEU (POSAFOL)

- Créer des liaisons douces en lien avec le réseau existant et connectant le bourg aux tracés existants/envisagés;
- Accompagner le projet de pistes cyclables (PIPA-POSAFOL) par des liaisons douces (bourg et hameaux).

4. LE TRANSPORT PUBLIC ET COLLECTIF



Les lignes Covoit'ici de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Source : site de l'intercommunalité

- **Transport de ramassage scolaire départemental** desservant les établissements scolaires de **Lagnieu** (3 circuits), **Ambérieu** (1 circuit) et **Meximieux** (1 circuit);
- Le bus dessert plusieurs points d'arrêt : Plaine Robert, Mas Dupuis, Trolliet, Lotissement Chèvre verte, Village;
- **application de co-voiturage locale (CCPA)**: un arrêt envisagé à Sainte-Julie pour se rendre sur la zone d'activités PIPA.

Favoriser l'offre de transport en commun et le développement du covoiturage.

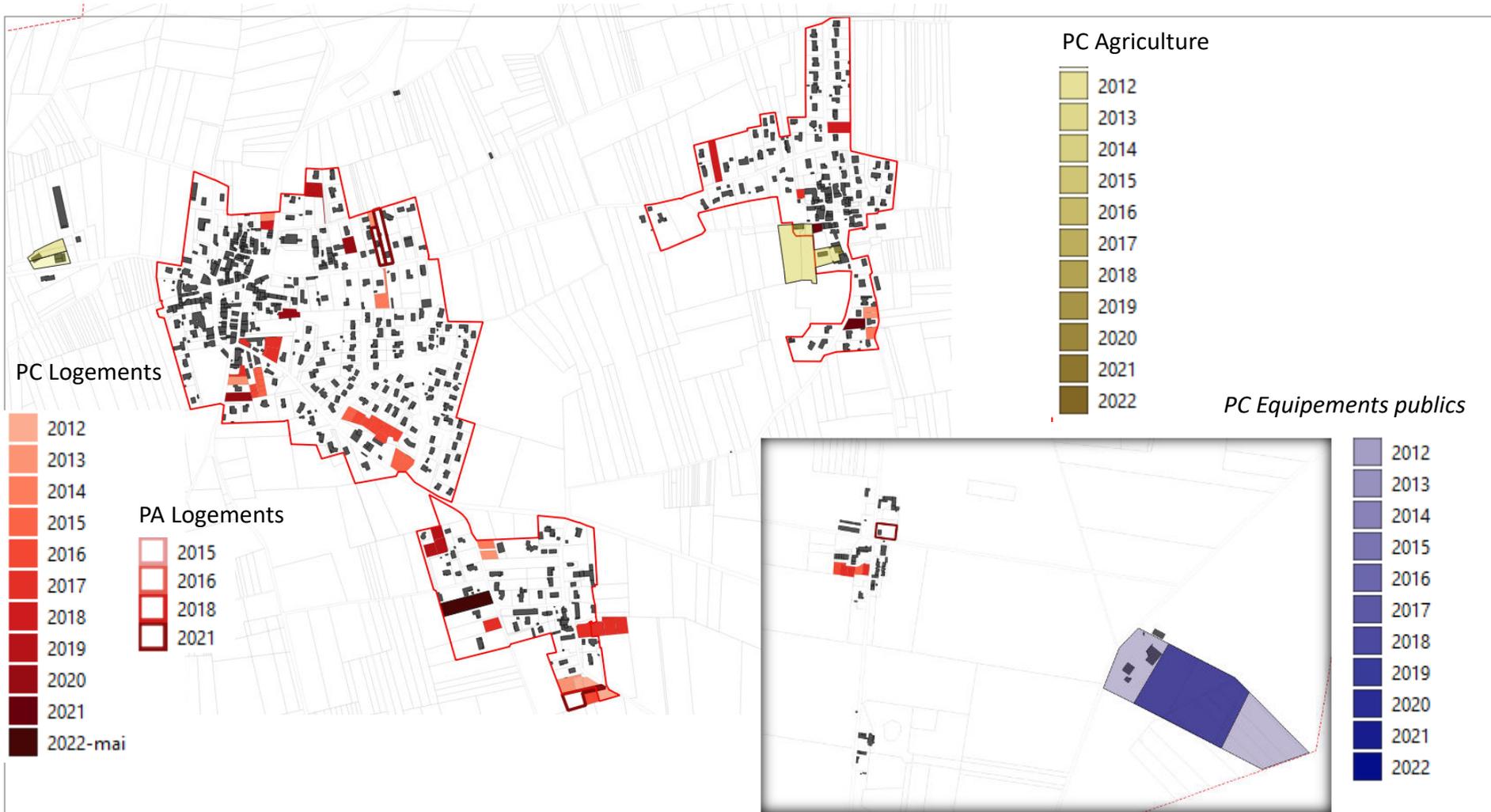
5. SYNTHÈSE DES ENJEUX

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- La commune dispose de nombreux équipements de rayonnement communal et intercommunal;- Concentration des équipements en centre-ville qui affirment la centralité;- Proximité des polarités d'équipements avec tous les secteurs communaux;- Les équipements scolaires primaires sont bien pourvus malgré une augmentation forte de la population ces dernières années;	<ul style="list-style-type: none">- La RD77, colonne vertébrale de la commune, est un axe de très forte circulation routière;- Sentiment d'insécurité sur la RD 77 qui rend complexe les connexions cyclables directes avec le PIPA;- Pas d'équipements dédiés aux personnes âgées.- STEP a atteint sa capacité nominale en 2019 (capacité de 950 EH or 987 entrants) => déversements d'eau usées non traités dans le milieu naturel.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Projet en cours sur l'accroissement de la capacité des équipements scolaires (classes et périscolaire);- Capacités d'accueil d'usager extérieurs à la commune empruntant la RD77 (étape routière si offre commerciale/services/stationnement intéressante);- Possibilité de renforcer le maillage modes-doux de la commune (études CC/commune);- Possibilité de relier le bourg au PIPA par liaisons douces de manière sécurisée;- Amorce du co-voiturage à l'échelle intercommunale.- Projet d'une nouvelle STEP vers le Bourg (1365 EH) mise en service en 2030.	<ul style="list-style-type: none">- Un accroissement de la population pouvant créer des nouveaux besoins en terme d'équipements et de services à prendre en compte;- Une attractivité résidentielle venant accroître les besoins et les conflits d'usage en terme de stationnement, notamment au centre-bourg;- Projeter des potentielles connexions entre les impasses résidentielles et le reste du tissu urbain;- De nombreux équipements festifs peuvent générer des problèmes ponctuels de stationnement;- Le développement des équipements/commerces pourrait encombrer d'avantage le centre-ville.

PARTIE VII -
CONSOMMATION
FONCIÈRE ET
DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL

I, CONSOMMATION FONCIÈRE TOTALE (PC/PA/DP) : 2012-2021



Centre-bourg et hameaux

Plaine Robert

- Une tâche urbaine compacte
- Peu d'habitat isolé et dispersé
- Ceinture verte entre les tâches urbaines à maintenir et affirmer les limites entre les zones urbaines et agricoles/naturelles

2. LOGEMENTS - CONSOMMATION FONCIÈRE TOTALE (2012-2021)

Commune (2012-2021)

Secteurs	PC	Surface (PC)	PA	Surface (PA)	DP	Surface (DP)
BOURG	30	15828	2	2770	8	6988
MAS DUPUIS	16	11018	2	1644	8	4000
TROLLIET	8	5170	0	0	4	5798
PLAINE ROBERT	5	3144	5	2327	0	0
TOTAL	59	35160	9	6741	20	16786
					TOTAL (logements)	88
					TOTAL (conso) en m2	58687

Total sur 10 ans (2012/2021)

N logements : **88** logements sur une surface de **5,9** ha

✓ dont en densification : **5,4** ha

✓ dont en extension : **0,5** ha

(données renouvellement non reportées)

- densité de **15** maisons / ha
- rythme moyen de construction **9** maisons/an

Constats / Enjeux (10 dernières années) :

- Une consommation effectuée principalement en densification (92 %). Peu de surfaces consommées en extension (0,5 ha soit 8%);
- Une part importante des constructions neuves concernant le bourg (45%) et le Mas Dupuis (30%).

3. LE RAPPEL DES OBJECTIFS DU SCOT BUCOPA (2016-2030)

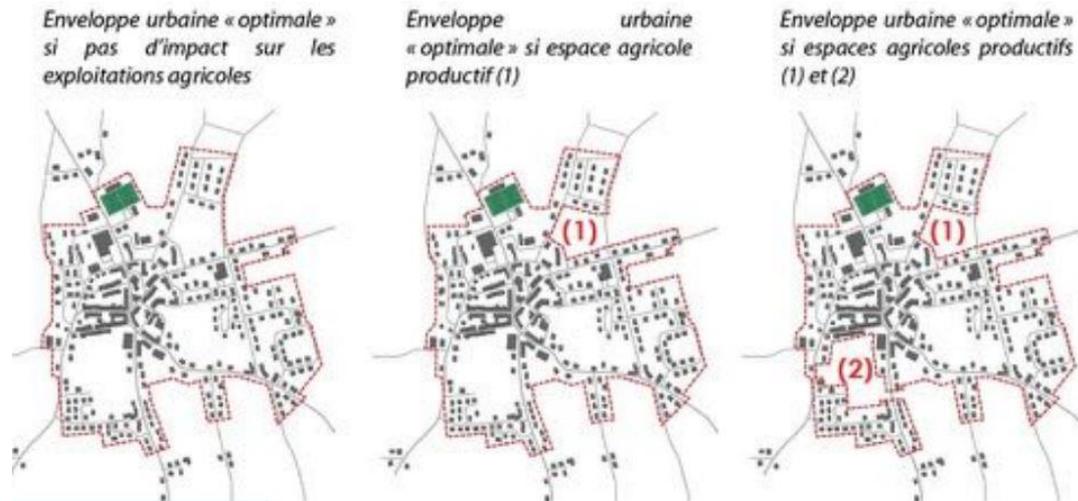
PRESCRIPTIONS DU SCOT BUCOPA (2016-2030)

- La commune est identifiée comme « **une autre commune** » qui n'ont pas vocation à s'affaiblir et doivent au contraire soutenir un niveau de croissance maîtrisé et plus limité que les pôles mais qui contribue à maintenir les services et gérer l'équilibre générationnel et social de la population ;
- Les communes doivent développer prioritairement leur **bourg-centre**. Toutefois elles peuvent développer d'autres pôles de centralités **secondaires** lorsqu'il existe **plusieurs centralités historiques**, ou lorsque le bourg est **contraint** pour des raisons techniques et / ou environnementales (p.36 du DOO) ;
- **La construction des hameaux nouveaux n'est pas admise** (p.36 du DOO) ;
- Niveau de polarité : « autre commune appartenant à l'intercommunalité **CC Plaine de l'Ain** » ;
- Taux de croissance de la population 2016-2030: **0,81 %** par an (p.45 DOO);
- Une densité minimum de **16 à 18 logements** à l'hectare en **EXTENSION (c'est-à-dire au delà des enveloppes urbaines de référence)** soit **54 ha** à l'échelle de la CC de la Plaine de l'Ain (p100). Justification du niveau de densité: « en lien avec leur centre-ville, ces communes ont vocation à faciliter l'intersection de leurs zones pavillonnaires et à développer des extensions sur des modes d'aménagement plus cohérents avec les modes traditionnels d'implantation plus dense qui n'excluent pas la place des jardins et celle de la maison individuelle »;
- Part des logements à construire dans l'enveloppe urbaine entre 2016-2030 : **45 %** (p.98 DOO)
- Part des logements à construire en extension entre 2016-2030 : **55%**
- Nombre de logements à produire pour l'ensemble de la CC dans l'enveloppe urbaine (2016-2030) : **710**
- Nombre de logements à produire pour l'ensemble de la CC en extension (2016-2030) : **54**
- Le SCOT précise que les objectifs de logements peuvent être réévalués à l'échelle de la commune : **ils peuvent être dépassés mais sans pouvoir augmenter une consommation foncière supérieure à celle prévue par SCOT** (p.46 DOO)

3, LE RAPPEL DES OBJECTIFS DU SCOT BUCOPA (2016-2030)

ENVELOPPE URBAINE DEFINIE PAR LE SCOT BUCOPA (2016-2030)

- Définition de l'enveloppe urbaine de référence, à temps zéro :
- Définition : « *L'enveloppe urbaine correspond aux limites actuelles des villes, villages et hameaux avec un principe de **continuité urbaine**. L'enveloppe urbaine est une **délimitation, une ligne continue** qui contient un ou plusieurs espaces urbains, formant un **ensemble morphologique cohérent**. Elle concerne le **centre bourg** ainsi que **les villages importants** au sein d'une même commune qui seuls ont vocation à se développer ».*

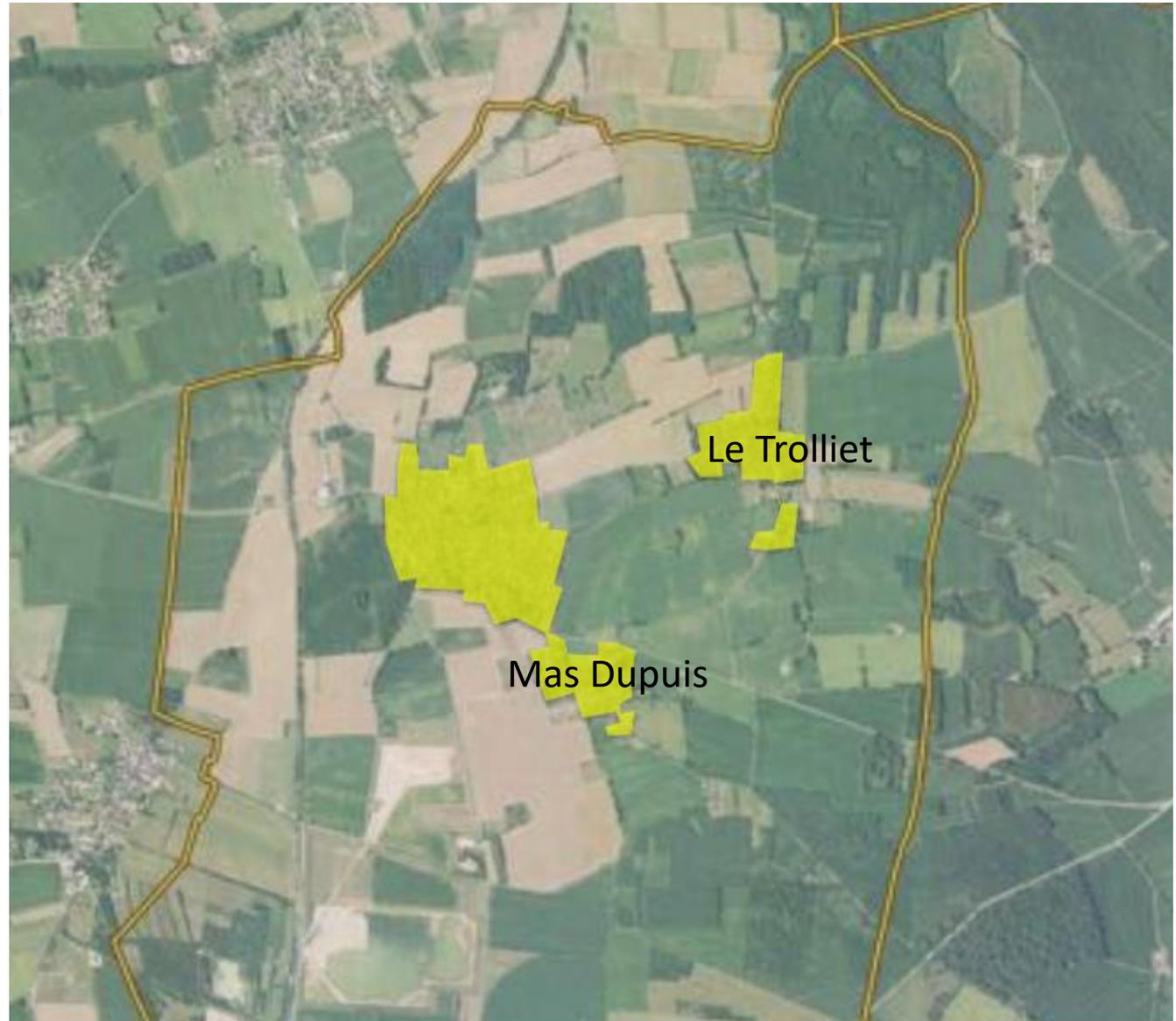


Définition de l'enveloppe urbaine. Source: SCOT BUCOPA

3, LE RAPPEL DES OBJECTIFS DU SCOT BUCOPA (2016-2030)

L'ENVELOPPE URBAINE DE RÉFÉRENCE DÉFINIE PAR LE SCOT BUCOPA POUR LA COMMUNE DE SAINTE JULIE

-  Camp militaire
-  Activités économiques
-  Zone urbaine mixte



4, LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Loi du 22 aout 2021 :

- Objectif zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050.
- Objectif de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031.
- Objectifs de réduction de l'artificialisation fixés dans le SRADDET (Région), puis le SCoT, puis les documents d'urbanisme. Possibilité de territorialisation de ces réductions.
- Les SCoT ont 3 ans pour se mettre en compatibilité avec les SRADDET puis les CC devront se mettre en compatibilité. Au plus tard, les PLU doivent intégrer les obligations légales en 2026.
- **Circulaire du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires: « la réforme ne pourra commencer qu'à l'issue des concertations (conférences des SCOT et au sein de chaque région (...)). Il est demandé de veiller à ne pas imposer dès à présent une réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de manière uniforme dans tous les documents afin de ne pas anticiper le résultat du dialogue entre les collectivités (...)**

5, LE POTENTIEL FONCIER MOBILISABLE (2022-2030) AU REGARD DU PLU EN VIGUEUR : BOURG



Centre-bourg et hameaux

- **Un potentiel en dents creuses pour de l'urbanisme de projet;**
- **Des dents creuses situés à proximité des équipements existants;**
- **Mécanisme de rétention foncière sur les dents creuses;**
- **favoriser la création de poches vertes au sein du tissu urbain.**



Plaine Robert

6. LE POTENTIEL FONCIER MOBILISABLE (2022-2030) AU REGARD DU PLU EN VIGUEUR

Surface (ha)	BOURG	MAS DUPUIS	TROLLIET	LA PLAINE ROBERT	TOTAL
DC	1,7	1,1	0,2	0,7	3,7
1AU	2,8	0	0	0	2,8
	4,5	1,1	0,2	0,7	6,5

Potentiel foncier dédié au logement et permis par le PLU en vigueur sur la commune : **6,5 ha**

- ✓ dont **3,7 ha** d'espaces interstitiels (DENSIFICATION) ;
- ✓ dont **2,8 ha** de zone 1AU(EXTENSION)

Rappel : Comparatif avec la consommation foncière ces dix dernières années : 5,9 ha

- ✓ dont en densification : **5,4 ha**
- ✓ dont en extension : **0,5 ha**

- ⇒ **Un potentiel foncier restant (sur la base du PLU en vigueur) qui dépasse la tendance passée en terme de foncier en extension ;**
- ⇒ **Malgré une consommation passée importante en densification (DC), il reste encore un potentiel en dents creuses dans ces secteurs (3 ha*).**
- ⇒ **Un potentiel foncier (sur la base du PLU en vigueur) localisé principalement au niveau du bourg et Mas Dupuis.**

* - plaine robert

7, BILAN DES SURFACES MOBILISABLES ET CONSOMMÉES

Or le calibrage pour la période **2016 - 2030** : **75** logements dont **34** logements dans l'enveloppe urbaine et **41** logements en extension. Le foncier en extension nécessaire est de **2,4** ha.

Rappel :

Le SCOT précise que les objectifs de logements peuvent être réévalués à l'échelle de la commune : ils peuvent être dépassés mais sans pouvoir augmenter une consommation foncière supérieure à celle prévue par le SCOT

Années
Nbre habitants

Nombre d'habitants supplémentaires sur la période
Projection Desserrement des ménages (INSEE)
Nombre de nouveaux logements à produire
Nombre de logements/desserrement des ménages

Nombre de logements total
dont part des besoins dans l'enveloppe urbaine (45%)
dont part des besoins en extension (55%)
emprise foncière en extension avec une densité de 17 lgts/ha

SCOT	
2016	2030
1034	1158
taux de croissance de 0,81 %	
124	
en 2030	2,58
à horizon 2030	48
	27

75
34
41
2,4

L'enveloppe maximale restant à disposition de la commune en matière d'extension urbaine à vocation résidentielle est de **1,5 ha.**

8. SYNTHÈSE DES ENJEUX

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- 3 ha de dents creuses qui constituent un potentiel stratégique pour faire de l'urbanisme de projet => gestion économe des espaces agricoles et naturels ;- Dents creuses localisés de manière stratégique à proximité des équipements;- Une urbanisation passée en densification et très peu en extension.- Peu d'habitat isolé et dispersé (enveloppe urbaine compacte)- Ceinture verte entre les tâches urbaines à maintenir et affirmer les limites entre les zones urbaines et agricoles/naturelles	<ul style="list-style-type: none">- Mécanisme de rétenion foncière sur les dents creuses- Peu d'opérations avec mixité fonctionnelle et sociale (résidentiel/commerces)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Zone 1AU actuelle stratégique en partie- Projet sur le secteur du silo- Mettre à profit le patrimoine résidentiel non utilisé (logements vacants/renouvellement urbain) afin de limiter la production de logements et réduire les besoins en extension	<ul style="list-style-type: none">- Densification mal encadrée risque des créer des conflits d'usage (circulation, sécurisation, stationnements, absence de maillage inter quartier/inter-lotissement);- Densification mal encadrée en faveur d'un accroissement des effets de l'îlot de chaleur urbain (ICU) : favoriser la création de poches vertes au sein du tissu urbain;- Lutte contre l'artificialisation et l'imperméabilisation (La notion d'artificialisation sera utilisée dans le comptage qu'à partir de 2031 (référentiel en cours).

ANNEXES

I, CONSOMMATION FONCIÈRE DEPUIS 2016 (PC/PA/DP)

Commune depuis 2016-2021 inclus						
Secteurs	PC	Surface (PC)	PA	Surface (PA)	DP	Surface (DP)
BOURG	19	9871	2	2770	8	6988
MAS DUPUIS	9	6899	2	1644	8	4000
TROLLET	5	3933	0	0	4	5798
PLAINE ROBERT	4	2596	5	2327	0	0
TOTAL	37	23299	9	6741	20	16786
TOTAL (logements)						66
TOTAL (conso) en m2						46826
dont en extension en m2						5000

Total depuis 2016 (pas de temps du SCOT BUCOPA) – Mai 2022

N logements : 66 logements sur une surface de 4,7 ha

- ✓ dont en densification : 4,2 ha
- ✓ dont en extension : 0,5 ha

MERCI POUR VOTRE ATTENTION